

la Révolution prolétarienne

REVUE SYNDICALISTE REVOLUTIONNAIRE
Fondée par **Pierre MONATTE** en 1925

Premières impressions sur le congrès
"Force Ouvrière"

par Raymond GUILLORE

En pleine fiscalité de classe

par Robert LOUZON

Grèves nouvelles

par J. PERA

Néo-colonialisme et coups d'Etat
en Afrique et en Asie

par Pierre RIMBERT

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue syndicaliste révolutionnaire
(mensuelle)

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE - ALGERIE

Six mois 11 F
Un an 20 F

EXTERIEUR

Six mois 13 F
Un an 24 F

Le numéro : 2 F

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

concernant la rédaction
et l'Administration à la

« Révolution prolétarienne »

21, rue Jean-Robert, Paris (13^e)
Téléphone : 607-02-06

PERMANENCE

Les mardis, jeudis, samedis,
de 15 h à 18 h.

UTILISER POUR LES ENVOIS DE FONDS

notre compte chèque postaux
Révolution prolétarienne 734-99 Paris

Sommaire du N° 515 - Avril 1966

Premières impressions sur le congrès « Force Ouvrière »	R. GUILLORE
L'Avenir du syndicalisme dans la société moderne	U.D. de la LOIRE
Au lieu de 5 %, le smig aurait dû être augmenté de 32,5 %	M. LIME
Grèves nouvelles	J. PERA
Sur un programme syndicaliste minimum.	
Conception soviétique de la liberté de discussion.	
Néo-colonialisme et coups d'Etat en Afrique et en Asie	P. RIMBERT
Notes d'Economie et de Politique : En pleine fiscalité de classe. — La raison du schisme Pékin-Moscou. — Le massacre et les protestations	R. LOUZON
La situation syndicale en Grèce	J. CONSTANTIS
Autres réflexions sur l'internationalisme.	R. GUILLORE
La marche implacable de l'inflation	P. R.
Parmi nos lettres : Deux correspondances d'Algérie. — A propos des problèmes de l'émigration espagnole. — Sur un prétendu scandale.	
Vers une solution au Vietnam ?	HUYNH CAO
Document : L'autogestion en Algérie.	

ENTRE NOUS...

Le contenu de ce numéro témoigne encore de ce fait : l'actualité économique, sociale, syndicale ne chôme pas, ni nationalement, ni internationalement. Nos colonnes sont pleines des échos de ces événements. En dépit de nos difficultés intérieures actuelles — qui doivent plus ou moins apparaître à nos lecteurs et que nous ne cherchons pas à leur cacher — nous sommes moins que jamais embarrassés pour remplir nos vingt-quatre pages.

A ce congrès « Force Ouvrière » sur lequel nous donnons un premier commentaire, un militant d'une région décisive du combat ouvrier nous disait qu'il possédait la collection de la « R. P. » depuis 1936, et qu'en s'y reportant, il retrouvait une documentation irremplaçable sur la vie ouvrière depuis cette date.

Nous invitons une fois de plus nos lecteurs et nos amis à réfléchir sur ce point :

Notre « R.P. » a connu bien des crises au cours de ses quarante-deux années d'existence. Elle les a néanmoins surmontées, parce que ses rédacteurs bénévoles, son « noyau » d'une cohérence variable, ses administrateurs attentifs, et surtout le cercle de ses abonnés fidèles, ont toujours compris que la « R.P. » manquerait au mouvement ouvrier international si elle cessait d'exister. Cela ne serait-il plus vrai aujourd'hui ? La question est posée ici franchement, ouvertement. Et nous attendons des réponses non moins franches.

Si, comme on peut raisonnablement le penser, la « R.P. » — seule revue syndicaliste paraissant actuellement en France — vaut la peine, malgré des faiblesses que nous ne cachons pas, que des militants continuent de s'y attacher et de s'y dévouer, alors les conclusions s'imposent d'elles-mêmes. Pour « le noyau » qui la compose et qui la fait vivre, cela veut dire que les amertumes, les conflits d'idées et de personnes, les oppositions, les malentendus doivent être mis au deuxième plan. Ces militants chevronnés qui en ont vu et entendu d'autres, ne sont-ils plus capables de distinguer le primordial et le secondaire ? Il doit être bien entendu, une fois pour toutes, que la « R.P. » reste ouverte à tous, à tous ses premiers ouvriers, dont nous ne renions aucun, et aussi aux « ouvriers de la onzième heure », les plus utiles et les plus nécessaires.

Quant au cercle des amis, des abonnés de toute une vie ou de « la nouvelle vague », cela veut dire qu'il faut mettre encore une fois la main à la poche ; vérifier si l'on est bien à jour de son abonnement ; être généreux comme un ami sûr, c'est-à-dire davantage qu'un lecteur simplement intéressé ; surmonter un certain découragement qui gagne en ce moment certains d'entre nous.

Dans cette rubrique où nous nous entretenons sans détours avec les copains fidèles, nous faisons retentir — parce qu'il le faut — la sonnette d'alarme de l'amitié et de la solidarité.

Premières impressions sur le Congrès « FORCE OUVRIÈRE »

Au moment où j'écris ces lignes, le congrès confédéral de « Force Ouvrière » n'est pas terminé. Il ne s'agit donc ici que de premières impressions qui auront au moins le mérite de la spontanéité.

Quand — comme c'est mon cas — on a déjà pris l'habitude de ces congrès F.O., on y retrouve à chaque fois les mêmes caractères, en même temps qu'on y est sensible à des changements qui, sans ébranler en rien les vieilles et solides assises réformistes de l'organisation, vont quand même dans un sens déterminé. Ils traduisent la pression des faits, l'influence d'un mouvement général irréversible.

Ces caractères permanents dont je viens de parler, ils ne satisfont pas toujours les militants ardents que nous voulons rester, ce que j'appellerais sans fausse honte l'éternelle jeunesse du syndicalisme. Il y a là une marque de fabrique, une appellation d'origine qui ne sont pas celles de notre étiquette et — je veux le croire encore — celles que nous maintenons dans le mouvement ouvrier d'aujourd'hui. Mais que l'on y réfléchisse bien : dans cette centrale « Force Ouvrière » que Pierre Monatte a approuvée dès l'origine, tout en la critiquant presque aussitôt, dans cette organisation donc, nous retrouvons encore le climat, les formules, les valeurs affaiblies mais tenaces du syndicalisme ouvrier indépendant dont l'efficacité est reconnue et dont l'avenir reste ouvert. Sa tribune, en tout cas, est ouverte ; elle l'est aux multiples courants d'idées et aux diverses méthodes d'action qui animent ce qu'on appelle le mouvement ouvrier. Aucun de ces militants révolutionnaires qui occupent, si brièvement que ce soit, cette tribune confédérale ne saurait méconnaître ce fait qu'en dépit de quelques huées conformistes, il parle ici, il « utilise » cette tribune ; les moyens d'une relative démocratie intérieure ne lui sont pas discutés, au moins pendant ces quelques jours de congrès. On pensera et on dira ce qu'on voudra de « Force Ouvrière » : si elle n'avait pas existé, peut-être le mouvement ouvrier français aurait-il tout perdu dans cette hypocrite unanimité des lendemains d'une prétendue victoire nationale. J'ai déjà dit que le repli sur de vieilles habitudes, de vieilles pratiques qui constituent ce qu'il faut bien appeler le réformisme, n'empêchait pas de constater le mouvement.

Cela est évident pour l'unité d'action. Condamnée hautement encore à l'avant-dernier congrès, elle fut jolée ensuite, et elle est admise implicitement aujourd'hui. Quelques délégués départementaux, préfets ou sous-préfets confédéraux, peuvent crier encore quand un orateur préconise l'unité d'action. C'est pourtant une constatation d'évidence que les fédérations, toutes les fédérations qui agissent tant soit peu, pratiquent l'unité d'action. Il n'y a pas moyen de faire autrement. Et ce n'est pas la mort dans

l'âme qu'il faut l'appliquer, mais avec cette conviction du militant lucide qui n'a pas peur d'y « perdre des plumes » parce que l'action sans arrière-pensée est son affaire, et non pas justement celle des membres conditionnés d'un parti politique à vocation dictatoriale.

Même sur l'unité syndicale, le ton a changé. Bergeron dit : l'unité est souhaitable ; elle n'est pas possible tant qu'un parti fera du syndicat « une courroie de transmission ». Sur ce dernier point, il a raison. Il ajoute : c'est « Force Ouvrière » qui est unitaire puisqu'en elle, en ses principes, sont les conditions et les garanties de l'unité. Pourquoi n'énumère-t-il pas ces conditions et ces garanties pour que la question de l'unité se trouve bien posée devant les jeunes générations ouvrières que seule leur propre expérience peut instruire ? Les communistes n'ont pas changé, dit-il, et beaucoup de délégués majoritaires le répètent après lui. Mais croient-ils qu'ils n'ont rien à faire, que nous n'avons rien à faire, pour qu'ils changent, au moins pour que les meilleurs d'entre eux changent, en ce sens que, délaissant le service du parti, ils retrouvent celui de la classe ouvrière ?

Il me faut parler maintenant de ce premier rapport d'activité d'André Bergeron, jeune secrétaire général de la centrale « Force Ouvrière ». Il y a eu dans son rapport des choses qui m'ont bien plu, d'autres moins, et certaines qui m'ont heurté, à tout le moins étonné.

D'abord, allons à l'essentiel : Bergeron a dit clairement ce qu'il fallait dire sur la permanence du syndicalisme indépendant, sur ce qu'il est convenu d'appeler son adaptation à la société moderne, sur « l'intégration » à laquelle le convie, non seulement le pouvoir actuel, mais autant les postulants à la succession. Le syndicalisme ne doit pas devenir « une police du travail », a dit Bergeron dans une excellente formule. Quels que soient l'Etat et la société, le syndicalisme ouvrier devra rester indépendant. « S'il y avait eu en Russie un syndicalisme indépendant... » s'est-il même risqué à supposer. Sur ce point donc, pas de désaccord, au moins dans l'expression des idées, sinon dans leur application.

Bergeron a également dit d'excellentes choses sur la situation réelle des salaires ouvriers, en dépit de l'utilisation abusive des pourcentages globaux. Beaucoup de travailleurs, des centaines de milliers, des millions sans doute, gagnent moins de 500 F par mois. Notons l'allusion trop rapide faite par le rapporteur général à l'idée du *salaire binôme*. Il ne l'a malheureusement pas développée, ni expliquée. Il l'a attribuée aux syndicats de l'E.D.F., alors que nous en avons entendu parler aussi à l'intérieur de la Fédération de l'Education Nationale. Saluons encore l'accueil sympathique à la constitution

d'un fonds de grève. Reconnaissons enfin que le secrétaire confédéral paraît bien ne pas se laisser prendre aux chansons prétendues « nouvelles » sur la réforme de l'entreprise et l'appropriation par les salariés d'une part du profit de l'autofinancement. « Cela ne mènera pas très loin » dit-il, du ton de quelqu'un qui ne s'est jamais laissé abuser. Il faut approuver aussi dans ce rapport introductif, la condamnation des actions catégorielles et de l'utilisation de la grève comme « sabre de bois ».

Où Bergeron me convainc beaucoup moins c'est dans son analyse superficielle du conflit Chine-URSS. Il n'a pas l'air d'y croire vraiment et il parle même de « deux méthodes tendant au même but ». Ici, comme en beaucoup d'autres cas, « l'anti-communisme » des dirigeants de F.O. me semble être une réaction de frayeur, un véritable complexe d'infériorité. Nous le retrouvons encore quand Bergeron parle des « rapports avec les autres organisations ». Bien entendu, il n'y en a pas, il ne peut pas y en avoir selon lui, avec la C.G.T. Il faut « préserver notre maison ». Une remarque curieuse : Bergeron reprend, pour se justifier, la citation de Lénine, désormais fameuse, prise dans « La maladie infantile », sur les méthodes de travail des communistes dans les syndicats. C'est exactement celle sur laquelle s'appuyait aussi Eugène Descamps au congrès extraordinaire où fut constituée la C.F.D.T. !

Celle-ci ne trouve d'ailleurs pas grâce dans ce congrès. Nul effort de compréhension d'une situation nouvelle, d'invitation fraternelle au travail syndicaliste commun, sur des bases clairement définies. Strictement, une attitude de concurrent. Ce qui m'étonne davantage encore, c'est que Bergeron m'a tout l'air de faire la part plus belle à la C.F.T.C. maintenue ! Il lui attribue généreusement 25 % des effectifs de l'ancienne centrale chrétienne, lui laisse entrevoir des lendemains favorables et souligne sans

aucune appréciation la reconnaissance par le gouvernement gaulliste de la « représentativité » du groupement confessionnel.

J'ai déjà été fort long dans ces premières impressions et, pourtant, je n'ai rien dit de cet assez inquiétant co-rapport de Ventejol sur « la place du syndicalisme dans la société moderne ». Je n'ai pas abordé la discussion qui, comme à l'ordinaire, fut abondante et diverse.

Il faudra revenir sur tout cela.

Peut-être certains acteurs de ce débat assez confus se serviront-ils de notre tribune pour préciser une pensée que les quelques minutes qui leur étaient imparties dans cette discussion hachée ne leur laissaient pas expliquer suffisamment ? Allez donc reconnaître une minorité cohérente dans ces multiples opposants au bureau confédéral impassible et satisfait ! Le camarade Labi et ses amis de la Fédération des industries chimiques paraissent bien polariser tous les feux braqués à la fois par la direction confédérale et par d'impitoyables minoritaires qui refusent de les juger sur ce qu'ils disent à ce congrès, mais sur les arrière-pensées qu'ils leur prêtent. A cet égard, Alexandre Hébert se pose à nouveau, avec une brutalité délibérée, comme l'anti-Labi. Pour sa part Maurice Joyeux vote le rapport moral « du bout des lèvres ». Il s'inquiète de ce rapport sur le « syndicalisme dans la société moderne ». C'est contre la société moderne qu'il faudrait dire, estime Joyeux.

Nous reviendrons donc sur les interventions de nos amis Laval, Piolet, Malnoë, bien d'autres encore, opposants ou non à la direction confédérale. Là au moins il y a débat, affrontement d'idées et de méthodes d'action. C'est encore un signe positif que nous ayons, aujourd'hui, trop peu de temps et de place pour en parler davantage.

Raymond GUILLORE.

La Coopérative "Les Editions Syndicalistes"

tiendra son

Assemblée générale statutaire

le Samedi, 14 mai, à 15 heures

au siège social, 21, rue Jean-Robert, Paris (18^e)

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du bureau (art. 22 et 23 des statuts).
2. Examen des comptes de la coopérative (rapports du commissaire aux comptes).
3. Régularisation de la composition du conseil d'administration.
4. Compte rendu d'activité de la coopérative et prévisions.
5. Questions diverses.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Notes importantes :

- A) Les membres de la coopérative recevront une convocation individuelle, ainsi qu'un pouvoir qu'ils pourront adresser au siège social dans le cas où ils n'assisteraient pas à l'assemblée.
- B) Les comptes et les rapports statutaires peuvent dès maintenant être consultés au siège social par les coopérateurs.

L'AVENIR DU SYNDICALISME DANS LA SOCIÉTÉ MODERNE

Le congrès de « Force Ouvrière » avait à son ordre du jour : « La place du syndicalisme dans la société moderne », avec un rapport de Ventejol.

Rien d'étonnant si ce sujet a suscité, dans le congrès et hors du congrès, des discussions en des sens différents.

Nos amis de l'Union départementale de la Loire ont étudié cette question dans leur congrès du 20 mars dernier. Voici un chapitre de l'important rapport qu'ils ont préparé sur ce point sous le titre :

Syndicalisme et économie

Il est indispensable lorsqu'on veut analyser une situation qu'elle soit actuelle ou encore mieux prévisionnelle de ne pas limiter son champ d'examen à peine de dire des contre-vérités, surtout en matière économique. Aussi comprendra-t-on l'obligation qui nous est faite d'essayer de ne rien exclure tout en condensant à l'extrême. On nous pardonnera d'avoir trop souvent affirmé sans assez démontrer, mais n'oublions pas que davantage qu'un rapport, ce document est surtout destiné à faire réfléchir, et peut-être réagir, les autres documents ouvrant largement le champ de la réflexion.

1. ÉCONOMIE LIBÉRALE. — L'économie libérale qui reste utilisée dans le jargon économique n'est en fait qu'une réalité lointaine. Qu'il s'agisse des entreprises ou des États avec les concentrations pour les uns et les interventions pour les autres, tout nous permet de penser que nous empruntons la voie des économies dirigées.

2. ÉCONOMIE DIRIGÉE. — L'économie dirigée peut l'être partiellement ou totalement. Deux formes se sont fait jour soit qu'elles touchent des pays qui s'ouvrent au développement, soit ceux ayant atteint un certain niveau de développement. Nul d'entre les premiers ne semble échapper à une contrainte parfois rude, nul d'entre les seconds ne pourra avoir recours à un autoritarisme total. Nous pouvons affirmer qu'en ce qui nous concerne — nous sommes parmi les seconds — nous irons encore vers une forme plus autoritaire de l'État n'aboutissant pas toutefois à la privation des libertés essentielles.

3. DIMENSION DE L'EUROPE. — Notre économie s'inscrira-t-elle dans un contexte géographique groupant les six actuels ? L'Angleterre rejoindra-t-elle ce groupe ou assisterons-nous à la naissance d'une Europe gaulliste de l'Atlantique à l'Oural ?

Il serait prématuré d'affirmer quelle solution sera concrètement retenue dans un avenir lointain mais il est certain que la dernière formule vide de « sens réel » dans le moment présent en raison des réalités politiques et économiques de l'heure peut un jour s'inscrire dans le domaine des choses pensables si les réactions enregistrées dans les pays satellites et en U.R.S.S. se poursuivent sous l'impulsion de leurs populations. A moyen terme toutefois, l'Europe des six ou des sept représente le concret qui devrait conduire vers les États-Unis d'Europe.

4. LE MONDE. — Une autre réalité domine : l'effacement des frontières et des océans et cela quelle que soit la dimension de l'Europe. La nécessité du commerce international — des échanges, devrions-nous dire — l'aide aux pays en voie de développement — quel euphémisme pour certains

— sont des nécessités. La conquête des marchés devra revêtir des formes nouvelles. L'aide devra s'organiser en fonction des impératifs économiques et non des données stratégiques. La participation à l'aide devra s'effectuer en fonction des possibilités et non plus en vertu de considérations politiques.

5. LES IDEOLOGIES. — Il semble qu'en cette matière le « prêt à porter » ne soit plus à la mode. Notre civilisation impatient d'évolutions rapides (voir 1^{re} partie) veut voir l'idéal « coller » à la réalité. Les réalités étant diverses dans le monde il ne peut y avoir d'idéal unique en particulier sur les moyens. L'adaptation est nécessaire en face de chaque situation. Qu'on ne craigne point le matérialisme immédiat, la solidarité reste et restera possible tant au plan des hommes que des nations.

6. L'ORGANISATION SYNDICALE MONDIALE CONFRONTÉE AUX RÉALITÉS. — Notre organisation syndicale internationale doit prendre conscience des réalités évoquées ci-dessus et elle se doit de trouver des solutions « sur mesure ». La lutte (?) contre le communisme des pays en voie de développement passé elle aussi par la solution rapide des besoins des hommes. L'organisation de forme totalitaire de ces pays correspond ou à tout le moins est rendue indispensable s'ils veulent rattraper l'immense retard qu'ils constatent dans tous les domaines. La Chine est à cet égard l'exemple type et il sera intéressant de noter au fil des ans l'amenuisement de son retard en % et les réactions du peuple chinois par rapport au demi-siècle qui vient de s'écouler depuis la Révolution d'Octobre en U.R.S.S.

7. LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE. — Elle s'ouvre sur l'extérieur avec lequel nous sommes et serons toujours davantage confrontés. C'est l'obligation d'aller vers l'expansion au moins dans la même mesure que nos voisins. L'adaptation de nos structures, industrielles en particulier, est aussi nécessité rapide. Le règlement des problèmes économiques et sociaux dans leur ensemble dépendra pour une large part de notre environnement.

8. ADAPTER LES STRUCTURES. — Les phénomènes, appelés concentrations, dans les pays hautement développés quel que soit leur régime vont s'imposer à nous comme l'un des moyens de rationalisation de nos structures industrielles. En effet, il est impensable d'envisager une économie de large consommation avec des salaires élevés et des prix bas tant que subsisteront des entreprises inadap-
tées.

9. MAIS GARANTIR LES SALAIRES. — Cette évolution à laquelle nous n'échapperons pas comporte des risques. Il faut en prendre conscience,

le mouvement syndical se doit d'en obtenir la garantie.

10. L'INTERVENTION DE L'ETAT. — Une économie de marché ne saurait tout régler et l'intervention de l'Etat est admise voire sollicitée. Le caractère actuel de notre économie mixte ne pourra que s'accroître avec comme conséquence le développement des pouvoirs de la « technocratie ».

11. MAIS CONFRONTE AVEC LE SYNDICAT. — Ayant refusé même en système socialiste de devenir un rouage, un syndicalisme comme le nôtre se doit de faire triompher ses vues face à la technocratie gouvernementale ou patronale. La politique de présence se doit de s'élever partout de plusieurs tons, pour aboutir à une véritable confrontation. Cela suppose des moyens pour l'établissement favorable du rapport de forces. Nous y reviendrons.

12. L'ERE DE LA PLANIFICATION. — Nous avons préconisé l'idée. Elle entre dans les faits même chez ceux qui rejetant la terminologie font à l'exemple de M. Jourdain de la planification sans le savoir. Il reste à définir quelle forme elle doit revêtir, dans un système dont la finalité n'est pas la nôtre. Dans le moment présent, la planification est souple dans le domaine des productions et des entreprises, plus rigide dans le domaine d'intervention directe de l'Etat et des revenus salariaux (police des salaires). Elle restera et doit rester souple dans le domaine des productions où la courbe de ces éléments doit varier en fonction des besoins difficiles à cerner, terme sur une longue période et en fonction aussi des capacités diverses de productivité des entreprises. Elle doit s'orienter vers plus de rigidité encore dans le domaine public. Dans le domaine des revenus, s'il est impossible d'accepter les théories actuelles du pouvoir, il n'est pas impossible d'aller à terme vers une solution planifiée par contrat.

13. PLANIFICATION ET NATIONALISATIONS. — La planification appelle des structures nationalisées et non étatisées dans des secteurs bien déterminés. Une extension modérée par rapport à l'état actuel des choses s'impose après avoir opéré le redressement dans les entreprises existantes. La part du service public assuré doit être compensée par l'Etat.

14. SALAIRES ET PLANIFICATIONS. — La planification se doit de faire cesser les disparités salariales existantes entre unités géographiques et entre secteurs industriels ou publics. Une compensation est pensable dans son cadre et doit conduire à une harmonie des rémunérations, mais encore des régions. La croissance du monstre parisien, par exemple, ruineux pour l'économie, pourrait ainsi trouver un frein supplémentaire.

15. PLANIFIER C'EST PREVOIR. — Planifier, c'est prévoir de façon permanente. Mais la prévision doit être prudente en fonction même de l'évolution rapide des productions ou des besoins. Elle doit être fonction d'une information aux larges assises décentralisées. En cours de plan les adaptations nécessaires doivent être opérées d'où nécessité d'une certaine souplesse.

16. C'EST AUSSI LA CONCERTATION. La concertation, c'est la possibilité de contester. Mais la concertation, c'est aussi la connaissance. C'est aussi la nécessité d'acquiescer les moyens de faire connaître notre pensée et éventuellement, de passer à l'action. Une formule en quelques mots peut traduire notre pensée : la concertation c'est de donner les moyens de connaître, de contester et d'agir.

17. ALORS ? POLITIQUE DES REVENUS OU NON ? — Nous sommes en l'état actuel des choses contre la politique dite des revenus car en vérité, elle n'en est pas une pour des raisons jusqu'alors suffisamment exposées à l'intérieur de notre mouvement. Est-ce à dire que si nous arrivions à imposer au moins une large partie des vues que nous pouvons avoir dans différents domaines sur : — l'inégalité trop accusée des revenus, c'est-à-dire l'injustice sociale ; — l'inégalité à l'intérieur même des ressources salariales (catégories professionnelles du manœuvre aux cadres, zones géographiques, secteurs professionnels, etc.) ; — l'harmonisation européenne qui se traduit actuellement par la compétition inégale ; — les sources de l'inflation ; — la spéculation, les plus-values, etc...

Il ne serait pas possible à travers des contacts établis pour la durée du plan de trouver à la fois son équilibre propre tout en définissant par branches les nécessités d'investissements, les volumes d'autofinancement, l'évolution des prix — en hausse ou en baisse — l'évolution des salaires. La politique contractuelle si décevante en l'état actuel des choses dans certains domaines, ne trouverait-elle pas une force nouvelle d'expression ?

Il ne s'agirait plus de constater l'action d'un gouvernement souverain, suivi largement par le patronat mais bien d'une véritable action contractuelle avec ces deux partenaires dans la mesure où nous aurons su faire face aux impératifs pour le mouvement syndical résumés dans la dernière phrase de notre paragraphe précédent.

18. QUELQUES ORIENTATIONS SYNDICALES DANS LE CONTEXTE. — Il faut considérer la planification comme une nécessité inéluctable. En effet, il ne saurait être question d'en revenir à une politique du type libéral, le C.N.P.F. lui-même ne se servant guère de sa charte néo-libérale.

Il faut s'organiser en fonction de cette réalité. Il faut repousser définitivement l'intégration à l'Etat et se méfier des orientations de l'intérieur peu nombreuses il est vrai — et surtout de celle de l'extérieur y conduisant. C.G.T. par doctrine de toujours, C.F.D.T. à travers nombre de ses militants qui, sans le proclamer, sont intimement convaincus des vertus d'une action politique du syndicalisme. Il faut se méfier aussi des politiques planificateurs qui pour des raisons évidentes souhaitent voir jouer au syndicalisme un rôle de « partenaire » à part entière.

Il faut être présent, contester, être consultés en adaptant nos moyens et nos hommes. Cela implique un effort sans précédent si nous voulons être efficaces.

A travers cette politique, il conviendra de rester réalistes et éviter de se diluer.

Les organismes divers où nous siégeons, « ces mangeurs d'hommes » devront devenir « rentables », ce qui n'est pas : Nos représentants devront rester sous le contrôle permanent de l'organisation et y défendre sa politique. Les responsables et les structures devront correspondre à ces différentes tâches techniques.

Les politiques devant assumer le rôle de responsables et d'arbitres au stade définitif, nous devons établir des rapports sur le plan des études afin d'infléchir leurs positions en faveur des intérêts que nous représentons. Ils ne sauront y avoir à aucun moment subordination ni liens organiques. Cela est valable dans tous les domaines où sont mis en cause les intérêts des travailleurs : économique, social, démocratie, politique extérieure (paix), etc...

19. LES STRUCTURES DE LA CLASSE OU-

VRIERE. — Homogène à son origine, liée qu'elle était par sa misère commune, elle s'est divisée sous le phénomène de la civilisation industrielle. Un sous-prolétariat subsiste : salariés au S.M.I.G., personnes âgées, invalides et handicapés. Dans le secteur tertiaire se développent techniciens et cadres. Au milieu c'est la masse des ouvriers spécialisés et qualifiés. A l'évidence, il apparaît que le pouvoir contestataire des uns et des autres sera différent. A l'évidence, il apparaît aussi que les besoins et les aspirations le seront aussi. Le mouvement syndical doit donc s'adapter à cette situation. **Il devra pratiquer la solidarité à l'égard des plus faibles et canaliser les ambitions du sommet.** La politique syndicale globale n'est plus pensable.

20. L'ACTION DU MOUVEMENT SYNDICAL. — Salaires et conventions collectives dans le privé sont caractérisés par des disparités excessives sans rapport dans la plupart des cas avec les salaires réels tributaires des tensions du marché du travail. Le pouvoir d'achat reste dépendant des heures supplémentaires et la durée du travail oscille entre 40 et 60 heures, plus de 60 heures dans certains secteurs de l'alimentation par exemple. Les négociations ont porté davantage sur le « salaire social » que sur la rémunération du travail, elle-même faussée par le jeu d'indemnités ou de primes de toutes sortes.

Dans le secteur nationalisé où l'Etat est devenu patron, il fixe les augmentations de salaire à des taux inférieurs à ceux du secteur privé. Dans ces secteurs seulement subsistent garantie de l'emploi et déroulement de carrière alors que le privé est soumis aux risques que font courir les concentrations, les changements technologiques. Les niveaux de vie comparés entre secteurs s'inversent selon qu'il s'agit de régions à haute concentration industrielle ou de lieux insuffisamment développés. Hommes et structures sont donc inadaptés. L'augmentation des salaires en pourcentages aggrave encore les écarts.

Une politique globale salariale n'a comme conséquence que de creuser les disparités.

21. SALAIRES, CONVENTIONS. — Le syndicalisme se doit, comme nous l'avons vu plus haut, de se donner les moyens d'une véritable politique contractuelle à tous les niveaux, se souvenant — le syndicalisme — que les salaires peuvent jouer un rôle moteur dans l'expansion. Il butera, c'est certain, en ce domaine sur la division syndicale qu'il devra dominer.

22. EMPLOI. — Il est inutile de revenir en détail sur ce problème de l'emploi qu'on devine mouvant à travers l'évolution constante et prévisible au dehors et au dedans. Il importe que les salariés n'en soient pas les victimes. Pour l'adulte, des structures de réadaptation devront être prévues et le pouvoir d'achat préservé. La promotion de l'homme doit être une possibilité permanente. Mais dès l'école, les programmes doivent être adaptés en fonction de cette situation.

23. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE. — Salaires, niveau de vie ne sont pas les seules préoccupations des travailleurs. La Loire en fait la triste expérience. Les conditions de vie sont aussi un souci dominant. Les équipements de toutes natures : logements, communications, enseignement, culture, font partie de ces soucis. La femme, celle qui travaille, en particulier, y est très sensible. **Il faut donc s'atteler à cette tâche mieux que nous n'avons pu le faire jusqu'alors.**

24. LE MODE DE VIE. — Le mode de vie évolue. Les loisirs sont devenus nécessités. Ce domaine est

celui d'associations spécialisées mais non sans influence idéologique. Elles nous échappent souvent alors que les milieux chrétiens se sont déjà adaptés et contrôlent. C'est là aussi l'insuffisance de nos moyens qui est en jeu. **Pourquoi notre syndicalisme n'aurait-il pas vocation à s'occuper des loisirs, de l'éducation permanente, des jeunes, de la femme alors qu'il est à l'origine de la réduction du temps de travail ? Il doit le pouvoir et ne pas laisser s'évader vers d'autres ces activités nouvelles comme il l'a fait pour les mutuelles, les coopératives, etc...**

25. NOTRE COMPORTEMENT. — Il faudrait encore évoquer bien des problèmes tant sur notre comportement que sur notre vocation. Gérer ou co-gérer ou contester à tous les niveaux : national, européen ou au plan de l'entreprise. Le rôle des comités d'entreprise, la coopération (économie collective) sont à remettre en selle en tenant compte de la volonté de réforme des agriculteurs.

L'évolution des entreprises nationales, le profit des entreprises privées et les moyens d'appréhender leurs bénéfices seraient d'autres sujets de réflexion.

L'adaptation de ces entreprises, les conversions doivent-elles rester sous contrôle ? Quel rôle l'Etat peut-il jouer ? Doit-il alors en tirer profit pour répartir à d'autres secteurs ?

L'invention de caisses de compensation pour réduire ou résorber les disparités salariales, normales à l'origine, entre différents secteurs.

Investissements, autofinancement, plus-values, dépenses improductives, ententes, monopoles, fiscalité, distribution, etc... autant de problèmes qui influent directement sur l'organisation économique, sur le pouvoir d'achat et qu'il faudrait bien entendu aborder pour tenter de trouver les solutions rationnelles. Nous n'en avons ni les moyens, ni le temps aujourd'hui.

26. PREMIERE CONCLUSION. — On peut mesurer l'ampleur des problèmes qui se posent ainsi au mouvement syndical en dehors de ses propres soucis d'organisation et des positions qu'il doit prendre, après réflexion, au plan européen et international. Tout est complexe et technique. L'heure du « coup de gueule » n'est plus suffisante et la revendication, si elle peut se résoudre en fonction de l'action que nous sommes capables de mener, comporte à la base un travail difficile pour « les matières grises ». Disons qu'en l'état actuel des choses, nous sommes incapables de mener ce combat à bonne fin et c'est pourquoi il faut examiner vers quelles modifications doit s'acheminer le mouvement syndical.

VIENT DE PARAITRE :

Une brochure de
**« LA TABLE RONDE SYNDICALISTE
DE LA LOIRE » :**

**LES RESPONSABILITES
ACTUELLES
DU SYNDICALISME**

étude collective de militants
de toutes les centrales syndicales ouvrières

Éditée par « **Les Editions Syndicalistes** »
Passez commande 21, rue Jean-Robert, Paris-18^e
Chaque brochure : 1 F

Au lieu de 5 % le Smig aurait dû être augmenté de 32,5 %

Une fois que l'indignation suscitée par les déclarations « sociales » de M. Pompidou au cours de son « Face à face » sera dissipée, les syndicats pourront remercier le premier ministre de leur avoir fourni de précieux chiffres, d'autant moins contestables qu'ils ont été donnés par un ancien directeur de banque, c'est-à-dire par un spécialiste.

Notre grand technocrate qui manie avec virtuosité la technique de la démagogie par suggestion, nous a révélé qu'entre 1960 et 1964 le pouvoir d'achat des « salariés » avait augmenté de 32,5 %, alors que le pouvoir d'achat du capital n'avait augmenté que de 12,5 %.

Notez bien ceci : ces 32,5 % représentent une augmentation du pouvoir d'achat ; si nous calculons cette augmentation en notre « monnaie stabilisée » cela donnerait bien du 50 % ! Un peu hâtivement, comme nous allons le voir, notre grand banquier a voulu en conclure que, les grèves n'étaient pas justifiées !

De son côté le secrétaire général de la Fédération de l'Enseignement, Georges Lauré, a établi, avec des chiffres non moins incontestables que ceux du premier ministre, que de 1958 à 1965, c'est-à-dire pendant tout le septennat gaulliste, le pouvoir d'achat du « smigard » n'avait augmenté que de 5 %. Or, comme on le sait, les salaires des ouvriers et des petits fonctionnaires sont tous, peu ou prou, régis par les variations du Smig (salaire moyen interprofessionnel garanti). On peut donc dire, sans grand risque de se tromper, que le pouvoir d'achat du prolétariat n'a, lui, augmenté que d'environ 5 % au cours des sept dernières années.

La question, alors, se pose : où est passée la différence entre les 32,5 % de M. Pompidou et les 5 % touchés réellement par les prolétaires. Ces 27,5 %, « volés » à des millions de travailleurs, représentent des sommes fabuleuses ! Qu'attendent les syndicats, en se basant sur les chiffres incontestables du premier ministre, pour exiger leur restitution à qui de droit ?

Et d'abord, qui a détourné ces sommes énormes ? Nous avons évidemment notre petite idée sur cette « plus grande escroquerie du siècle ». En bonne logique, les calculs incontestables de M. Pompidou ayant été faits sur le total de tous les salaires, traitements y compris, les bénéficiaires de cette escroquerie monumentale ne peuvent se trouver que parmi cette espèce très particulière de « salariés » dont les gains n'ont aucun rapport avec le Smig, autrement dit parmi nos vieilles connaissances : les technocrates. D'après les chiffres officiels ces messieurs viennent donc de toucher, en plus de leurs « salaires » déjà abusifs, en 4 ans encore l'équivalent d'une augmentation de 32,5 % du pouvoir d'achat, et, en plus encore, ils se sont partagé les 27,5 % de manque à gagner des millions de travailleurs ! Jamais encore révélation officielle n'avait braqué un projecteur aussi cru sur la réalité de l'exploitation technocratique.

On comprend que les patrons — sauf quelques rares attardés — aient voulu participer à une telle curée ! à peu près tous se sont transformés en technocrates ; il suffisait pour cela qu'ils met-

tent leur entreprise en société anonyme et qu'ils se fassent nombreux président-directeur général. Après cela, comme déjà dit (mais il faudra le répéter encore) ils ont casé tous les membres de leur famille dans des postes d'autant mieux payés qu'ils étaient honorifiques. Cela fait de nombreux « salariés », et qui touchent gros ! De quoi gonfler les pourcentages de notre premier ministre.

Après cela, celui-ci peut nous annoncer, sans mentir, que le pouvoir d'achat du capital n'a augmenté que de 12,5 % ! Quelle importance cela a-t-il pour ces messieurs-dames ? puisque dans notre système d'exploitation modernisé l'essentiel de l'accaparement de la plus-value se fait à présent par les hauts « salaires » ; le bénéfice est devenu secondaire.

Ces messieurs-dames empochent tout simplement ces 12,5 % capitalistes, en plus de leur hauts « salaires » technocratiques, augmentés de leur 32,5 %, et grossis, encore, des 27,5 % volés à ceux qui subissent la loi du Smig ! De quoi acheter châteaux à l'étranger et avions personnels pour y aller passer les week-ends.

On reste quand même un peu étonné de la naïveté de nos gouvernants, qui, dans leur incomparable mépris du peuple, s'imaginent qu'en mélangeant dans des statistiques fantaisistes (exactes quant aux chiffres totaux, mais mensongères dans leur amalgame) ils réussiraient à convaincre l'ajusteur, l'ouvrier sur presse, ou le conducteur d'autobus qu'ils profitent au même titre du développement économique que les grands technocrates. Mieux même, qu'ils en profitent davantage que leur patron ! Nos techniciens de la démagogie semblent ignorer que le prolétariat moderne, habitué par son travail à tenir un compte précis de la réalité, n'est guère sensible aux artifices de cette moderne « sorcellerie » : il n'a pas besoin de statistiques triturées pour établir des comparaisons.

A ce sujet la réaction d'un employé gaulliste est significative. Le lendemain du « face à face » ses camarades de travail lui demandèrent ironiquement si, lui, il avait bénéficié des 32,5 % d'augmentation du pouvoir d'achat dont personne dans l'entreprise n'avait connaissance. N'ayant pas entendu à la T.V. les déclarations du premier ministre, notre gaulliste crut à une farce de ses camarades. Il alla jusqu'à mettre en doute la bonne foi du journal dans lequel les autres voulaient lui faire lire le compte-rendu de l'émission !...

Ce n'est donc pas en niant la lutte de classe qu'on la supprimera ; elle change de forme, c'est tout. Si un meilleur équilibre de la société peut se faire autour d'un nouveau « Contrat social », celui-ci doit être débattu en toute clarté. Tout faux-fuyant, toute manœuvre équivoque ne peuvent que renforcer la méfiance déjà trop justifiée du prolétariat. En attendant que le « salaire unique » ouvre la porte à un vrai socialisme, ce nouveau « Contrat social » devra en premier lieu supprimer les criantes inégalités provoquées par l'exploitation technocratique.

Nos dirigeants actuels ne semblent pas du tout s'orienter en ce sens. Et nos syndicats, sauront-ils, eux, jouer leur rôle historique ?

Maurice LIME.

GRÈVES NOUVELLES

Monsieur Pompidou a déclaré que « *les grèves gênent tous les Français* ». Qui ne s'en doutait ? Or, quand un homme qui n'est pas un imbécile dit une imbécillité, il a quelque idée derrière la tête. Pour le malin Pompidou c'était : les grèves gênent tout le monde, mais pas moi, Premier ministre. *Elles ne gênent pas le Gouvernement.*

Et ceci est d'une vérité évidente. De courts arrêts de travail ne gênent pas l'Etat-patron. Par quoi se traduisent-ils pour lui ? Par quelques modifications à apporter à un chapitre budgétaire. Or, il y a tout lieu de penser que les prévisions budgétaires comportent toujours une certaine élasticité.

Quelle différence avec les grèves d'autrefois ! Les grèves étaient faites contre un patron individuel, un capitaliste qu'il s'agissait de frapper au point sensible : *la caisse*. La grève créait, pour le patron, une situation où il n'avait plus de recettes, cependant que ne cessaient pas les échéances débitrices. C'était fort gênant, et dans un sens beaucoup plus fort que celui dans lequel Pompidou emploie aujourd'hui le mot.

Pour les ouvriers, ce n'était pas de « gêne » qu'il s'agissait, mais de *tragique*. Il y avait pour eux famine menaçante, et lutte grave contre jaunes et « forces de l'ordre ». Comme dans toute tragédie classique, il y avait souvent, au bout, mort violente (Fourmies, Draveil, Villeneuve-St-Georges, Le Havre). Au début du siècle, Sorel, dans ses *Réflexions sur la violence* a pu voir, dans l'héroïsme des ouvriers au cours des grèves, la base d'une nouvelle éthique. Etendant à la société entière les vertus montrées au cours des grèves, il y voyait la *morale* de la future société prolétarienne.

Inutile de dire que dans les « grèves » d'aujourd'hui nul ne parle d'héroïsme. Dans un département que je connais et qui ne doit pas être très différent des autres, quand il y a un mouvement de fonctionnaires, le préfet envoie à chaque fonctionnaire un petit imprimé, à retourner dans les cinq jours : « *Avez-vous fait grève tel jour ?* En cas de réponse positive, le traitement mensuel du fonctionnaire est diminué d'un trentième. (Il y a des personnes qui, après avoir fait comme tout le monde, répondent *non*. Alors, la journée de « grève » est un jour de congé payé.)

Dans ces conditions, quelle peut-être l'efficacité des grèves, telles que nous les voyons aujourd'hui pratiquées en France ? Elles n'ont pas, nous l'avons vu, d'efficacité économique. L'Etat-patron s'en fout. Leur seule signification est d'être des manifestations de mécontentement. Alors, elles pourraient avoir quelque efficacité *dans la mesure* où le pouvoir aurait le sentiment que le mécontentement économique pourrait se transformer en mécontentement politique. Or, dans la situation actuelle, en France, cette mesure est à peu près nulle.

L'arme qui était efficace contre un patron rigide a perdu son effet contre le patron-caoutchouc. (1)

(1) Elle peut cependant retrouver de l'efficacité si elle n'est pas limitée dans le temps. Exemple : la récente grève des transports à New-York.

Il apparaît donc que les ouvriers ont à découvrir de nouvelles formes de lutte.

Je dis bien « *les ouvriers doivent découvrir* » car eux, les ouvriers, ont compris l'inefficacité des grèves nouvelles. Qui les pratique les grèves nouvelles ? Ce n'est pas les ouvriers. Ce sont des gens qui ne faisaient rigoureusement pas grève au temps des grèves héroïques et efficaces : fonctionnaires, professeurs de faculté, étudiants (2). Ces gens ne sont pas de vrais prolétaires. Ils ont, en l'état actuel des choses, la *garantie de l'emploi* (on ne « révoque » plus) et une *retraite au bout*. Et leur « revenu » n'est pas le salaire horaire ouvrier. (Certains aviateurs ne gagnent-ils pas un million par mois ?)

Aux temps héroïques, les messieurs fonctionnaires et professeurs n'avaient pas de jugement assez méprisant, ou assez indigné quand il s'agissait de grèves. Sans qu'aucun d'eux proteste, les grévistes étaient mis à la porte, emprisonnés, mitraillés... Cependant, il faut croire que dans leur subconscient, l'arme des ouvriers avait un grand prestige, puisque les voilà maintenant qui pratiquent tous quelque chose qui a pris le nom de ce qu'ils condamnaient.

Est-ce donc que le prolétariat a triomphé moralement ? On peut le croire. D'autant mieux qu'il y a un autre phénomène. Marx dit quelque part que lorsqu'une classe devient dominante, son « mode d'appropriation » tend à s'étendre à toute la société. Or, à quoi ont abouti, dans toute l'Europe, les mouvements socialistes depuis cent ans ? Ils ont abouti à des nationalisations, mises en régie, etc., c'est-à-dire à la *généralisation du salariat*.

En vérité, la « révolution prolétarienne » est faite. Comparez à la nôtre, la société française du XIX^e siècle (mettons de 1830 à la Commune). Balzac, qui est un bon témoin, nous parle tout le temps de milliers de livres de rente. C'est à cette échelle qu'on évalue les gens. Or, il n'y a plus de rentiers. Il n'y a plus de domestiques. Il n'y a plus de mendiants. Il n'y a plus de « pauvres » comme on l'entendait alors : sorte d'espèce zoologique pour la bonne conscience des dévots. Et il n'y a plus de *classe* bourgeoise. Il y a de grands capitalistes (plus grands qu'avant) mais ils sont en *petit nombre* ; et ils s'arrangent souvent, d'ailleurs, pour être, ou paraître, salariés : directeurs appointés de sociétés qu'ils ont fondées eux-mêmes.

Certes cette société prolétarienne contemporaine n'est pas celle qu'on a pu rêver. Mais elle est celle que l'on pouvait prévoir à partir du moment où l'on a pu constater que le prolétariat ne voulait pas des fonctions de gestion, qu'au contraire, il voulait laisser à d'autres ces responsabilités. Le socialisme prétendait lutter pour *l'abolition du salariat et du patronat*. Mais il est clair que ce qu'il poursuivait en fait, c'était la *généralisation du salariat*. (Succès total en Russie, large succès en Occident.)

(2) Comment les étudiants réputés gens intelligents, n'ont-ils pas encore compris que, quand ils ne vont pas aux cours, ils ne font tort à personne ?

Nous sommes ainsi dans une situation où une large étape a été franchie (il importe d'abord de reconnaître le fait) et où on ne sait pas ce que sera l'étape suivante. C'est un de ces moments historiques où il faut penser la situation. Et la penser en osant tout remettre en question : tout, même ce qui, venant du passé, reste vénérable.

Penser sans tabou ! Il nous faut un Proudhon. Il y a, on l'a dit, dans Proudhon « beaucoup de fumée ». C'est vrai. Et c'est normal. Proudhon se trouvait dans une situation semblable à la nôtre, entre deux étapes, entre la société industrielle issue de la Révolution française et... ce qui allait être le socialisme. Il ose tout examiner, tout mettre en question. C'est par là qu'il est grand.

Notre temps doit être celui des théoriciens — ou plutôt des chercheurs — de l'après-socialisme.

Et la tâche, cela paraît évident, doit être accomplie non pas là où le socialisme a aboli la liberté d'examen (Est de l'Europe) mais là où il la tolère encore assez largement (Angleterre, France, Allemagne, Amérique).

J. PERA

Sur un programme syndicaliste minimum

Dans le dernier numéro du « Monde Libertaire » (Mars 1966), un jeune camarade (Tomas) sous le titre « Anarchisme et révolution » se livre à un tour d'horizon qui mérite, comme « l'Anarchisme » de Daniel Guérin, ou son « Ni Dieu, ni maître », la volumineuse somme des Editions de Delphes, quelque attention. Dans ce dernier volume, j'ai, pour ma part, découvert avec un grand intérêt ces dialogues entre Lénine et Makhno, qui m'étaient parfaitement inconnus. L'ensemble de ces vues relèvent de ce qu'il conviendrait d'appeler selon moi d'un vocable nouveau : « le marxisme libertaire » et dont notre « Révolution Proletarienne » fut, pendant de longues années, la revue-type avant la lettre — avec les plus importantes études de Louzon et de Péra, en particulier. Voici, en-dessous, le programme syndicaliste minimum que propose pour une contre-offensive prolétarienne actuelle, notre camarade Tomas, sur la base des propositions de l'Union des Anarcho-Syndicalistes : Lutte contre l'intégration. Lutte pour le maintien de la démocratie syndicale. Campagne pour l'action directe généralisée — (dénonciation des actions partielles (mais totales) sur objectifs limités mais accessibles (exemple : conditions de travail). Défense des anciennes conquêtes telles que Comités Paritaires pour la défense du personnel et non pour la co-gestion. Pour les accords collectifs d'établissements sans clauses d'associations Capital-Travail. Contre les accords d'entreprises avec clauses restrictives au droit de grève. Défense laïque avec perspectives de « socialisation de l'Enseignement ». Internationalisme prolétarien à l'opposé des politiques de blocs d'Etats, de leurs traités, et des campagnes « alibis » « pour la Paix ».

Autour de ce programme dont certains points mériteraient d'être plus concrètement éclairés, autour de parties mêmes de ce programme, s'il n'est, dans l'état actuel des choses, pas accepté toujours en totalité, il nous semble que Tomas a raison de dire que des travailleurs de toutes tendances, y compris des militants réformistes, y compris des travailleurs communistes, socialistes ou C.F.D.T. peuvent se regrouper. Ils peuvent aussi lutter pour faire se regrouper sur de telles perspectives leurs dirigeants et leurs syndicats car il me semble qu'un tel programme peut et doit être proposé en toute occasion de la base au sommet, au sommet comme à la base et inversement, comme il se doit dans toute tentative syndicale conséquente. (Communiqué par Jean Duperray).

CONCEPTION SOVIETIQUE DE LA LIBERTÉ DE DISCUSSION

« Le Monde » du 16 mars dernier a publié une lettre que le correspondant en France de l'agence soviétique « Novosti » lui a adressée. Cette lettre concerne l'affaire des deux écrivains soviétiques, Siniavski et Daniel, condamnés, on le sait, pour avoir publié à l'étranger des écrits dans lesquels ils critiquaient le régime soviétique.

Naturellement, le correspondant de l'agence « Novosti » justifie pleinement la condamnation. Mais ce qui est à retenir de sa lettre au « Monde », c'est sa définition de la liberté de parole.

Voici cette définition :

« Dans la société socialiste, il ne peut être question de « liberté » dans la compréhension bourgeoise de ce mot. Chez nous, la liberté de parole finit là où commence la propagande antisoviétique ou anti-communiste. Et là où commence la propagande antisoviétique, la propagande contre l'Etat, le code pénal entre en action. »

Voilà qui est clair et ne laisse aucun doute sur ce qu'est la liberté de parole en U.R.S.S. En effet, cela signifie qu'en Union Soviétique, on a le droit de dire du bien du gouvernement, de sa politique, d'approuver le régime, de louer l'Etat, mais pas de critiquer. Parce que toute critique et toute discussion sont naturellement considérés comme propagande contre l'Etat.

Ce qu'il y a d'amusant dans cette définition de la liberté de parole du correspondant de l'agence « Novosti », c'est qu'il la considère différente de celle en vigueur dans les régimes capitalistes, alors qu'elle en est la parfaite copie. En effet, nous connaissons très bien cette conception étriquée de la liberté de parole. Elle était en vigueur dans toute l'Europe occidentale au siècle dernier, avant que la classe ouvrière ne réussisse à imposer une plus grande liberté. Elle était plus récemment en vigueur dans l'Allemagne hitlérienne, dans l'Italie fasciste. Elle est encore en vigueur en Espagne et au Portugal, pour ne parler que de l'Europe occidentale. C'est la conception de la liberté qui est en vigueur dans tous les régimes où règne l'exploitation outrancière des travailleurs. Ces régimes là ne peuvent pas accepter la liberté de parole, car elle mettrait en cause leur caractère d'exploitation et dénoncerait les privilèges que s'attribuent les dirigeants, de ces dirigeants privilégiés dont fait précisément partie le correspondant de l'agence « Novosti ». C'est pourquoi ces régimes qualifient toujours de propagande contre l'Etat la moindre critique. C'est ce qu'en langage bourgeois on appelle « atteinte à la sûreté de l'Etat ».

Remercions donc le correspondant de l'agence « Novosti » de nous avoir ainsi apporté la démonstration que le régime soviétique est bien un régime d'exploitation des travailleurs. Car s'il n'était pas un tel régime, pourquoi aurait-il peur de la liberté de parole ? Il n'y a que les exploités, les spéculateurs et les privilégiés qui ont peur de la critique. La classe ouvrière en a besoin, et elle en a surtout besoin dans les régimes étatiques où le pouvoir politique et économique se confondent.

Si nous voulons être libres, il faut que nous soyons nous-mêmes notre police et notre armée. Se donner des gardiens, c'est se donner des maîtres.

(Mémoire des ouvriers français au congrès de l'Internationale à Genève, en 1866.)

NÉO-COLONIALISME ET COUPS D'ÉTAT EN AFRIQUE ET EN ASIE

On parle beaucoup de néo-colonialisme depuis que le colonialisme classique a pratiquement disparu. Mais si on en parle beaucoup, on est plutôt avare en définition ; aussi chacun présente le néo-colonialisme à sa manière, selon qu'il est pro-américain, pro-soviétique ou pro-chinois.

Pourtant il est évident qu'il y a un néo-colonialisme qui se distingue très nettement du colonialisme classique. C'est pourquoi, il faut essayer de le caractériser si on veut comprendre ce qui se passe dans les pays ex-colonisés devenus indépendants.

La caractéristique du colonialisme classique, dont nous avons encore quelques survivances en Afrique, notamment avec les colonies portugaises, était très simple. Une puissance économiquement développée, profitant de sa supériorité technique et de sa force militaire, s'emparait, sous un prétexte quelconque, d'un territoire et le soumettait à sa domination. Cette domination avait pris deux formes : la colonie et le protectorat, mais dans les deux cas c'était la domination de la puissance colonisatrice. Pour mettre fin à ce colonialisme-là, la solution était, elle aussi, simple : il fallait accorder l'indépendance nationale aux territoires colonisés. Simple ne veut pas dire facile, et il aura fallu des années de lutte, parfois de guerre sanglante, pour en arriver à la solution, mais la solution était claire : l'indépendance.

Bien différente est la caractéristique du néo-colonialisme et, par conséquent, la solution qui s'impose.

Au lieu de s'emparer du territoire convoité, le néo-colonialisme en respecte l'indépendance ; il la prône même et s'en porte garant. Un territoire néo-colonisé est un pays juridiquement et politiquement indépendant. Il a son armée, son gouvernement, et entretient ses propres relations diplomatiques. Il est membre de l'O.N.U. et de toutes les organisations internationales. Bref, rien ne le distingue des autres pays. Alors comment peut-on dire qu'il est néo-colonisé ou plus exactement comment le néo-colonialisme s'empare-t-il de ce territoire ?

Ce qui caractérise le néo-colonialisme, c'est qu'il n'entreprend pas la conquête juridique d'un territoire, mais cherche à y installer un gouvernement qui lui soit dévoué. Pour cela il utilise tous les moyens qu'il a à sa disposition : appui apporté à tel ou tel mouvement politique qui lui est favorable, pression économique par le canal du commerce extérieur, assistance économique et financière, aide culturelle et technique et, parfois soutien militaire ouvert ou fourniture d'armes et de conseillers militaires. L'actualité nous en offre plusieurs exemples parfaitement visibles à l'œil nu, pour ainsi dire.

C'est ainsi qu'à Cuba, ni les Russes, ni les Américains ne mettent en cause l'indépendance de la grande île des Caraïbes, ni ne cherche à la conquérir pour en faire une colonie classique. Mais Russes et Américains cherchent à installer à Cuba un gouvernement à leur dévotion. Hier, avec Batista, c'était un gouvernement dévoué corps et âme à Washington ; aujourd'hui avec Castro, c'est un gouvernement dévoué à Moscou. Un troisième néo-colonisateur, la Chine, a essayé de porter au gouvernement de La Havane ses amis, mais jusqu'à présent n'y a pas réussi.

Au Yémen, la lutte pour le gouvernement dé-

voué au néo-colonisateur n'est pas encore terminée. Hier, avec l'imam, le gouvernement du Yémen était dans le sillon de l'Arabie ; aujourd'hui, avec la république, il est dévoué à l'Égypte. Mais la guerre qui fait rage dans le pays prouve que le problème n'est pas encore résolu. Égypte et Arabie cherchent à installer au Yémen un gouvernement qui leur soit dévoué.

Un troisième exemple, plus brûlant encore, nous est fourni par le Vietnam où Russes, Chinois et Américains cherchent à placer là-bas un gouvernement qui leur soit tout dévoué.

Enfin, un quatrième exemple, c'est Saint-Domingue, où les Américains sont intervenus ouvertement pour empêcher qu'un gouvernement, jugé par eux hostile, ne s'installât au pouvoir.

Ces quatre exemples, pris parmi les plus typiques de l'actualité, illustrent bien le néo-colonialisme. Les puissances néo-colonialistes, concernées par ces quatre cas, n'interviennent pas pour conquérir les pays en question. Au contraire, elles jurent par tous les dieux qu'elles interviennent pour assurer, garantir l'indépendance de ces territoires. Seulement pour chacune d'elles, l'indépendance signifie qu'il doit y avoir un gouvernement qui leur soit dévoué. Le Cuba de Fidel Castro n'est pas indépendant aux yeux des Américains, mais il l'est aux yeux des Russes. Or, il suffirait que Castro devienne pro-américain, sans rien changer à son régime, pour qu'immédiatement Cuba soit considérée comme indépendante pour les États-Unis, mais plus par les Russes. Ce que cherchent les puissances néo-colonialistes dans les pays cités, c'est d'y installer un gouvernement à leur dévotion. Naturellement l'intervention des puissances néo-colonialistes ne se fait pas sans raisons apparentes. Elle survient toujours, soit pour défendre un gouvernement ami menacé par une révolte ou un coup d'État, soit pour soutenir cette révolte ou ce coup d'État contre un gouvernement ennemi. C'est ainsi qu'à Cuba les Russes soutiennent le gouvernement en place parce qu'il leur est dévoué, tandis que les Américains soutiennent l'opposition. Par contre, au Vietnam-Sud ce sont les Américains qui soutiennent le gouvernement en place alors que Russes et Chinois soutiennent l'opposition. Chaque puissance néo-colonialiste, pour installer dans le pays convoité un gouvernement à sa dévotion, s'appuie sur ses forces sociales, religieuses, racistes même, économiques ou militaires existant dans le pays et qui sont antagonistes. La nature de ces forces n'est pas négligée, mais elle est secondaire. L'essentiel, c'est que la force sur laquelle on s'appuie serve à balayer un gouvernement hostile ou à soutenir un gouvernement favorable. Un examen attentif de chaque pays qui est, aujourd'hui, soumis à la pression des puissances néo-colonialistes, mettrait cela en évidence.

Le soutien armé ou la fourniture d'armes à un gouvernement ou à une opposition selon le cas par les puissances néo-colonialistes n'est pas le seul moyen dont elles disposent pour maintenir ou installer un gouvernement qui leur soit favorable. Il y a aussi la pression économique, l'aide financière, technique ou culturelle.

La pression économique s'exerce à travers le commerce extérieur du pays convoité. Soit qu'on refuse de lui acheter ses produits et de lui vendre ce dont il a besoin (cas des États-Unis envers

interventions. L'exemple le plus typique de ce pourrissement est celui de Cuba où une révolution (Cuba), soit, au contraire, qu'on lui achète toute sa production et qu'on lui vende ce dont il a besoin avec de larges crédits (cas des Russes avec Cuba). L'emploi de l'une ou de l'autre tactique dépend de l'orientation du gouvernement en place dans le pays convoité. Il en est de même de l'aide financière, dont les crédits sont généreusement dispensés ou refusés selon l'orientation du gouvernement. On peut en dire autant de l'assistance technique et culturelle.

Il est bien évident que, dans la mesure où un pays sous-développé dépend pour son développement économique du commerce et de l'aide d'une grande puissance, il est prisonnier de cette puissance et obligé de lui être plus ou moins dévoué. Dès lors la puissance néo-colonialiste obtiendra de ce pays toutes les faveurs qu'elle désire et tous les avantages économiques dont elle a besoin.

Tels sont les moyens qu'utilisent les puissances néo-colonialistes pour assurer leur emprise sur un pays donné. Or ce néo-colonialisme n'est pas le seul apanage de l'Occident. Il est le propre de toutes les nations de la plus petite à la plus grande. Ce qui se passe en Afrique est, à ce sujet, très caractéristique. Le Maroc convoite la Mauritanie, l'Égypte voudrait dominer le Soudan et elle dispute le Yémen à l'Arabie, la Somalie revendique une partie de l'Éthiopie et du Kenya, et combien d'autres convoitises du même genre que les grandes puissances néo-colonialistes n'ont pas de mal à envenimer selon leurs intérêts. Dans la série de coups d'État qui vient de se dérouler en Afrique et dont le plus spectaculaire a été le renversement de N'Krumah au Ghana, il serait erroné de ne voir que la main des grandes puissances : les intrigues des pays africains entre eux n'y sont pas étrangères. Chaque pays africain, tout comme les grandes puissances et souvent s'appuyant sur elles, cherche à placer à la tête des autres pays des gouvernements amis. C'est d'ailleurs ce que cherchait à faire N'Krumah lui-même.

Le néo-colonialisme est donc un phénomène universel, comme le fut le colonialisme, inhérent à l'existence même des nations. Tout comme le monopole est un phénomène inhérent à l'existence de la propriété privée des moyens de production, la tendance au néo-colonialisme est un phénomène inhérent à l'existence d'économies nationales étatiques.

Mais si le néo-colonialisme est un phénomène universel, il est évident que seul a de l'importance le néo-colonialisme des grandes puissances, car elles seules peuvent effectivement le pratiquer. Dans la mesure où de petites nations y jouent un rôle, ce n'est le plus souvent que comme pions d'une grande puissance. Or les grandes puissances qui sont à même de pratiquer une politique néo-colonialiste, et qui la pratiquent en fait, ce sont en Occident les États-Unis, l'Angleterre, la France et l'Allemagne fédérale ; à l'Est, ce sont l'U.R.S.S. et la Chine.

Les drames récents d'Afrique, ceux d'Indonésie, du Vietnam, de Cuba, de Saint-Domingue ou d'Amérique du Sud sont le résultat des intrigues de ces grandes puissances néo-colonialistes qui cherchent toutes à instaurer dans ces pays des gouvernements à leur dévotion ou à défaut des gouvernements neutres. Naturellement, ces grandes puissances, quels que soient leurs moyens, n'ont pas le pouvoir magique de créer des conflits sociaux ou politiques dans les pays qu'ils convoitent. Elles ne peuvent que s'appuyer sur des conflits réels existants. Conflits qui, sans leur in-

tervention, auraient un développement social ou politique normal, mais qui sont pourris par cette action agraire et démocratique, ayant des bases sociales réelles et répondant à une nécessité historique, a été pourrie par l'intervention des États-Unis qui ont cherché à l'étouffer et par l'U.R.S.S. qui s'en est servie comme d'une arme contre les États-Unis. Actuellement les Chinois qui cherchaient à s'y installer, semblent être mis en échec par les Russes.

Cette intervention des puissances néo-colonialistes, utilisant les conflits sociaux et politiques existants dans différents pays, a comme conséquence de paralyser leur développement par l'accusation réciproque qu'on leur jette. Dans les pays où le gouvernement est à la dévotion des États-Unis, par exemple, toute opposition est qualifiée de communiste au service de l'U.R.S.S. ; dans ceux où le gouvernement est dévoué à l'Union Soviétique, elle est qualifiée d'agent des impérialistes américains. Cela, de toute évidence, trouble les esprits, couvre toute répression et justifie toute dictature.

Est-il possible de libérer les peuples du néo-colonialisme et permettre à leurs conflits sociaux et politiques de se résoudre en fonction de leurs problèmes et non en fonction des intérêts des grandes puissances ?

Libérer les peuples du colonialisme classique était une chose, sinon facile, tout au moins claire et nette : l'indépendance. Chose qui pouvait se faire, et qui s'est faite, pays par pays. Les puissances colonialistes n'avaient qu'à accorder l'indépendance nationale à leurs colonies ou protectorats. Bien moins claire est la libération des peuples du néo-colonialisme, car les pays ainsi colonisés jouissent de leur indépendance nationale. Les puissances néo-colonialistes n'interviennent qu'indirectement en se cachant derrière des mouvements politiques ou militaires autochtones ou par des pressions économiques. Ce qui s'est passé en Indonésie et au Ghana en est le plus bel exemple.

Étant donné ce caractère particulier du néo-colonialisme, on ne peut le combattre et y mettre fin que par des mesures internationales. C'est ainsi que, pour éviter les pressions économiques, il faut que l'aide apportée aux pays sous-développés le soit par des organismes internationaux et uniquement par eux. Que ces organismes, créés dans le cadre de l'O.N.U., soient gérés aussi bien par les pays aidants que par les pays aidés. Il faut organiser internationalement le marché mondial et particulièrement le marché des matières premières de manière à libérer les pays producteurs des fluctuations des prix provoquées par la spéculation des grandes puissances industrielles. Pour empêcher les pressions et les intrigues politiques, il faut que les pays sous-développés soient organisés démocratiquement, c'est-à-dire dans le respect des libertés élémentaires d'organisation, de pensée et leurs gouvernements régulièrement élus au suffrage universel dans la diversité des partis politiques. Une telle organisation démocratique devrait être garantie par l'O.N.U.

Comme on le voit, il n'est pas possible de résoudre le problème du néo-colonialisme sans résoudre en même temps celui de l'organisation des rapports internationaux. Ce devrait être là la tâche du mouvement ouvrier et de son expression organisée : le syndicalisme. Combattre le néo-colonialisme des Occidentaux et se taire sur celui des Chinois ou des Russes ou vice-versa, ce n'est pas travailler à la libération des peuples néo-colonisés, c'est soutenir un néo-colonialisme contre l'autre.

Pierre RIMBERT

Notes d'Economie et de Politique

EN PLEINE FISCALITE DE CLASSE

Les revenus du capital moins frappés
que ceux du travail

Suppression de la progressivité pour certains revenus du capital

Voici à peu près cinquante ans que la III^e République instituait en France l'impôt progressif sur le revenu. L'accouchement en avait été laborieux. La bourgeoisie était déchaînée. C'était un « inquisition » inacceptable que de lui demander de déclarer ses revenus ; seuls ses biens « au soleil », terres et maisons, devaient être imposés ; pour le reste, qu'on demande une taxe tout juste proportionnelle au loyer du domicile, c'était tout ce qu'elle entendait payer !

Il en résultait que l'impôt n'était même pas proportionnel aux ressources de chacun, c'était un impôt largement « dégressif » car le bourgeois qui avait un revenu, disons cent fois supérieur à celui de l'ouvrier était loin d'avoir, en règle générale, un loyer qui soit cent fois supérieur à celui de l'ouvrier.

Cette situation aurait peut-être encore duré assez longtemps si l'accroissement des dépenses de l'Etat ne l'avait obligé d'aller chercher l'argent là où il était. D'où l'institution d'un impôt sur le revenu, l'impôt Caillaux. Celui-ci était caractérisé par deux traits : d'une part, si tous les revenus étaient frappés, ceux du travail l'étaient à un taux inférieur à ceux du capital ; d'autre part, cet impôt était progressif, c'est-à-dire que plus le revenu d'une personne était grand et plus grande était la portion de ce revenu que cette personne avait à payer comme impôt.

Or, c'est à ces deux principes que les réformes fiscales décidées par Giscard au cours de l'an dernier ont fait des entorses considérables (1).

Jugez-en !

Voyons d'abord l'entorse faite au principe de la progressivité.

Pour les revenus provenant du travail, c'est-à-dire les traitements et les salaires, rien n'est changé, la progressivité continue à jouer à plein ; en revanche, elle est pratiquement supprimée pour toute une catégorie de revenus provenant du capital, à savoir : les revenus des créances et des obligations, c'est-à-dire les intérêts que l'on touche pour les prêts que l'on a faits soit à des particuliers, soit à des sociétés.

En effet, d'une part les cinquante premiers mille francs « anciens » qu'un particulier touchera comme intérêt des obligations qu'il possède seront *totale*ment exempts d'impôts. D'autre part, et ceci est à l'avantage seulement des moyennes et grosses fortunes, tous les intérêts provenant d'obligations, ou de prêts consentis à des particuliers, ne paieront qu'un impôt de 25 %, *quelle que soit la fortune de celui qui les*

aura touchés, alors qu'auparavant selon l'importance de la fortune, l'impôt était de 35 %, 45 %, 55 %, 65 % !

Illustrons ceci par un exemple :

Voici quelqu'un, un célibataire, qui a 8 millions de revenus par an (en anciens francs) — ce qui n'est pas rare ; eh ! bien, si son revenu est constitué par 7 millions provenant de créances ou d'obligations et par 1 million d'autres ressources, il ne paiera au total qu'un impôt de 1.912.000 francs s'il s'agit de créances, et 1.899.500 francs s'il s'agit d'obligations, alors que jusqu'ici il avait à payer dans les deux cas 3.739.500 francs, soit près de 2 millions de plus ; mince de cadeau !

Et pour qui ce cadeau ? Pour les plus oisifs des capitalistes ! Pour ceux qui n'ont qu'à détacher le coupon de leurs titres ou à présenter leurs créances pour être payés ! En effet, même le chef d'entreprise, cet autre capitaliste à qui son affaire fournira un revenu net du même montant, continuera à payer presque 4 millions d'impôt, bien qu'il ait à dépenser tout de même une certaine activité intellectuelle et physique pour conduire son entreprise.

Et l'on voit que cette mesure supprime totalement, pour cette catégorie de revenus, la progressivité de l'impôt, puisque celui-ci ne dépasse jamais 25 %, quelle que soit la fortune du contribuable.

La seconde mesure prise par Giscard ne supprime pas, elle, la progressivité de l'impôt, mais elle diminue l'impôt lui-même, pour une seconde catégorie de capitalistes types, de capitalistes oisifs eux aussi : les possesseurs d'actions. Et ceci en leur faisant tout simplement, à eux aussi, un cadeau, un cadeau en argent. Un cadeau considérable puisqu'il égale la moitié de la somme que la société dont ils sont actionnaires leur aura versée comme dividende !

Exemple : si une société, mettons, si vous voulez, les Galeries Lafayette, verse à l'un de ses actionnaires, pour sa part de profits au cours de l'année, la somme de 1 million, l'Etat donnera en plus à cet actionnaire 500.000 francs ! Incroyable, mais vrai !

Le fait que cette somme ne sera pas versée en espèces à l'actionnaire, tout au moins dans le cas général, mais viendra en déduction des impôts qu'il doit par ailleurs, ne change rien à l'affaire. C'est purement et simplement un don que l'Etat fait aux actionnaires, et bien entendu à ceux-ci seuls. Aucun cadeau pour le travailleur ! Celui-ci, pour payer ses impôts, continuera à tirer tout l'argent de sa poche !

Mais, diront les bons apôtres, si l'on a pris ces mesures qui, évidemment, sont en faveur exclusivement des capitalistes, c'est tout de même dans l'intérêt général. Il est de l'intérêt général que l'économie soit active, or, pour que l'économie soit active, pour que « les affaires marchent », pour qu'il n'y ait pas de chômage, il faut que « la Bourse » soit active. Or, depuis quelque deux ans la Bourse est dans le « marasme ». On ne vend plus beaucoup de titres, on n'en achète plus beaucoup, et leurs cours ont beaucoup baissé. Donc, « ranimons la Bourse », afin de ranimer l'économie ! Et c'est ce que Giscard a prétendu faire en accroissant,

(1) Je ne parle ici que des réformes Giscard, parce qu'elles sont les seules qui jusqu'ici sortent en application, mais celle proposée par Debré, l'Avoir fiscal, est de la même veine ; *mutatis mutandis*, on peut lui appliquer ce qui va être dit sur les réformes Giscard.

grâce à ses cadeaux aux obligataires et aux actionnaires, ce que leur rapportent, tous impôts déduits, leurs titres.

Or, il n'y a pas là-dedans la moindre parcelle de vérité.

D'abord, constatons un fait.

Ces mesures datent de l'an dernier. Eh bien, le marasme de la Bourse est aussi grand aujourd'hui que l'an dernier. Il n'y a pas plus d'échanges de titres, et les cours sont sensiblement les mêmes. Il y a bien eu une flambée de hausse en janvier, en raison du remplacement de Giscard par Debré dont on attendait, je ne sais pourquoi, des merveilles, mais ce ne fut qu'un feu de paille. Dès février, les cours reombaient.

Donc, première constatation : les capitalistes encaissent davantage, mais cela ne les incite pas à acheter des titres ni à les payer plus cher.

Mais allons plus loin. Même si la Bourse était sortie de son « marasme », même si le nombre d'actions et d'obligations achetées et vendues chaque jour avait doublé, triplé, décuplé, par rapport à l'an dernier, on peut affirmer que cela n'aurait eu aucune influence sur le développement économique, car celui-ci ne dépend en aucune manière de l'activité boursière.

Qui est-ce, en effet, qui achète ou vend des titres en Bourse ?

Il y a d'abord les épargnants proprement dits, ceux qui achètent des titres parce qu'ils ont des économies à placer, et ceux qui en vendent parce qu'ils ont besoin d'argent, mais les uns et les autres sont en nombre à peu près constant, et leurs opérations ne représentent qu'une fraction modeste des opérations qui ont lieu chaque jour. L'autre catégorie d'acheteurs et vendeurs, celle des « animateurs » de la Bourse, celle qui contribue le plus à l'activité de la Bourse parce que, grâce au marché à terme, ses opérations portent sur des sommes bien plus élevées, c'est celle des « spéculateurs ». C'est-à-dire ceux qui achètent ou vendent dans l'espoir de pouvoir revendre rapidement à un cours plus haut les titres qu'ils ont achetés ou de racheter à un cours plus bas ceux qu'ils ont vendus.

C'est donc du jeu. Un jeu un peu moins bête que le tiercé parce qu'on a tout de même pour se décider des éléments plus sérieux que sa date de naissance ou le numéro d'immatriculation de sa voiture, mais c'est néanmoins du jeu, du jeu pur. Or, qu'il y ait peu de joueurs ou beaucoup de joueurs, qu'est-ce que vous voulez que ça fasse à l'économie ? Le plus ou moins grand nombre de joueurs en Bourse a tout juste autant d'influence sur l'activité économique que le plus ou moins grand nombre de joueurs au tiercé en a sur l'amélioration de la race chevaline.

D'autant plus que ces joueurs ne participent généralement pas plus à l'activité économique, que les joueurs du tiercé ne participent à l'élevage du cheval. Il n'y a à peu près, en effet, que deux catégories de joueurs en Bourse. D'une part, ceux que l'on appelle les « professionnels » ; ceux-ci sont des gens qui sont tous les jours à la Bourse où ils ont d'ailleurs parfois un emploi (commis d'agent de change, par exemple), quêtant les « tuyaux » qui leur feront supposer une montée ou une baisse prochaine de tel ou tel titre. Et puis, il y a la « clientèle », c'est-à-dire les gens du dehors, ceux qui se contentent d'envoyer leurs ordres, par la poste ou autrement, à leurs agents de

change. Or, cette clientèle n'est constituée pour la plus grande part que de gens qui n'appartiennent plus à la vie active : ce sont des retraités ou des rentiers qui espèrent accroître un peu leurs revenus par quelques spéculations heureuses pour lesquelles ils se laissent guider par leurs journaux financiers. Donc, tous ces gens n'ont rien à voir avec l'économie, avec la production de biens et de services.

Enfin, il est bien vrai qu'au cours de ces dernières années, le cours des actions a beaucoup baissé, mais cette baisse a un motif que les mesures prises par Giscard ne suppriment pas.

Dans les périodes d'inflation, lorsque les prix montent à toute allure, les gens cherchent à placer leur argent en « valeurs réelles » comme l'on dit, c'est-à-dire en valeurs qui ne se déprécient pas en même temps que la monnaie, des valeurs dont le prix suit les cours de la monnaie. Si quelqu'un a un million de disponible, et qu'il le garde en billets de banque ou dans un compte en banque, il disposera toujours dans les années qui viennent d'un million, mais si les prix ont doublé dans l'intervalle, il ne pourra plus acheter avec ce million que la moitié moins de marchandises ; pour s'éviter cela, il lui faut acheter dès maintenant avec son million des biens réels, dont le prix montera comme les autres prix, et qu'il pourra donc revendre 2 millions le jour où il en aura besoin, si les prix ont doublé entre temps.

Or, les actions des sociétés représentent précisément des valeurs réelles. Chaque action vous donne la propriété d'une part de ce que possède ladite société : terrains, bâtiments, machines... donc des biens réels. Et comme, en outre, l'activité de presque toutes les sociétés consiste, en dernière analyse, à produire des biens et à les vendre, leurs chiffres d'affaires, et donc leurs bénéfices, croîtront, toutes choses égales d'ailleurs, dans la même mesure que l'ensemble des prix. On peut donc espérer voir les dividendes que distribue chaque année la société, croître autant que les prix, et si, un jour ou l'autre, la société entre en liquidation, on peut espérer voir le capital qu'on a versé vous être remboursé avec une majoration égale à celle des prix.

Eh ! bien, c'est là ce qui a fait que durant tout le temps qui s'est écoulé depuis la fin de la guerre jusqu'à il y a deux ans environ, le cours des actions s'est élevé considérablement. Pour être sûr d'avoir une valeur qui ne se déprécie point, on acceptait de l'acheter à très haut prix, on acceptait de la payer à un prix tel qu'elle ne rapportait au moment où l'on l'achetait, que 1 % ou 2 % l'an, parce que l'on escomptait qu'avec la hausse des prix, elle vous rapporterait davantage l'année suivante.

Et c'est pourquoi, à la fin de la période de forte hausse des prix qui avait suivi la dévaluation de Gaulle-Pinay, les actions avaient atteint à la Bourse de Paris des cours records. En revanche, dès qu'il a été question de « stabiliser » les prix, dès qu'on a commencé à avoir moins peur de l'inflation et que, par conséquent, le revenu de 1 % ou 2 % que donnaient les titres que l'on achetait semblait ne plus avoir guère de chance de s'élever, on n'a plus accepté que l'argent qu'on avait à placer vous rapporte si peu, on a voulu qu'il vous rapporte davantage, et, pour cela, on n'a plus accepté d'acheter les actions qu'à des prix plus bas. D'où la dégringolade des cours.

Telle est la raison, la vraie raison de la baisse de la Bourse ces derniers temps, et ce

n'est pas la majoration par l'Etat de 50 % des dividendes versés par les sociétés à leurs actionnaires qui suffira à enrayer cette baisse. Ce n'est guère plus qu'un cautère sur une jambe de bois. Si vous voulez vraiment faire monter la Bourse, Messieurs les gouvernants, il vous faut faire un peu d'inflation. Que les prix s'élèvent sensiblement, et vous verrez alors immédiatement de cours des actions s'envoler !

Conclusion.

Les mesures prises par le gouvernement en faveur des obligataires, des créanciers et des actionnaires, ne sont pas, comme celui-ci le prétend, des mesures économiques, ce sont des mesures sociales.

En diminuant la charge de l'impôt et en supprimant la progressivité pour toute une catégorie de capitalistes, et en majorant de 50 % les revenus d'une autre catégorie de capitalistes, sans que les dépenses de l'Etat soient diminuées d'autant, M. Giscard a procédé, en fait, à une nouvelle répartition du revenu national : il en a accru la part qui va au capital, et diminué, par là même, celle qui revient au travail car, comme le dit Ricardo : « la part du profit ne peut augmenter que dans la mesure où la part du salaire diminue. » L'impôt sur le revenu, créé pour établir un peu de justice fiscale, est devenu maintenant l'instrument qui sert à l'établissement de privilèges fiscaux pour les capitalistes.

Il reste à nous demander comment une telle évolution a été possible.

La réponse est simple. Durant les premières décennies de ce siècle, la classe ouvrière était, partout en Europe et particulièrement en France, extrêmement combative : c'était l'époque de la fondation de la C.G.T., du Premier Mai 1906, etc. Alors, par peur de la classe ouvrière, par crainte de la Révolution sociale, on lâcha du lest, on frappa le capital par un impôt progressif sur le revenu. Depuis cette dernière guerre, la classe ouvrière est devenue bien moins combative ; cependant, jusqu'à une date assez récente, on craignait l'aide que pourrait lui apporter la Russie, on avait l'effroi du « communisme », ce qui incitait à la prudence ; on crut donc préférable de maintenir à peu près tel quel (2) le vieux système d'impôt, mais aujourd'hui où la classe ouvrière est de moins en moins combative, et où la Russie pratique désormais la « coexistence pacifique », allant jusqu'à faire des accords avec Franco, les « tanks russes » ne sont pas plus à craindre que la rébellion ouvrière ; on peut donc y aller carrément, établir une fiscalité qui favorise ouvertement le capital aux dépens du travail ; on ne risque plus rien. Alors, on y va !

LA RAISON PROFONDE DU SCHISME PEKIN-MOSCOU : LE TROTSKYSME ET LE PROUDHONISME DE PEKIN

Que les dirigeants de Pékin m'excusent si je les accuse de deux péchés aussi gros que le trotskysme et le proudhonisme, mais il me paraît difficile de faire autrement !

On sait que l'une des thèses favorites de Trotsky, celle qui servit de prétexte à son éviction de la direction communiste russe était celle de la « révolution permanente », à laquelle Staline opposait celle du « socialisme dans un seul pays ».

Ce que disait Trotsky, en gros, était ceci : tant que la révolution sociale n'est pas devenue mondiale, tant que demeurent des pays capitalistes, il faut que la classe ouvrière y maintienne une forte pression sur ses gouvernants, sans quoi dans les pays où le socialisme a été victorieux, il sera en perpétuel danger.

Non ! disaient les avocats du socialisme dans un seul pays. Ce dont tout dépend, c'est la réussite de l'édification du socialisme dans le pays où la classe ouvrière a conquis le pouvoir ; tout doit être subordonné à cette édification ; si elle réussit, le pays où la révolution a triomphé n'aura plus rien à craindre de quiconque, ses réalisations économiques et sociales seront d'une telle ampleur que tout le monde, même ses pires ennemis, n'aura plus qu'à s'incliner.

Eh ! bien, il est évident que l'actuelle politique de « coexistence pacifique » poursuivie par les Russes depuis à peu près une demi-décennie, n'est que la mise en application de la doctrine du socialisme dans un seul pays. « Soyons en aussi bons rapports que possible avec tous les pays, même les plus bourgeois et les plus impérialistes, afin, d'une part, que nous puissions travailler en paix, et que, d'autre part, le monde capitaliste accepte de nous vendre toutes les matières premières, brevets et produits fabriqués dont nous pourrions avoir besoin pour nous créer une économie florissante.

Nous épatons déjà le monde avec nos sputniks ; si nous l'épatons encore plus en y ajoutant un haut niveau de vie pour l'ensemble de nos peuples, qui pourra encore nier la valeur du socialisme ? »

Ce raisonnement, évidemment ! est loin d'être dépourvu de valeur.

Mais voilà ce que trotskystes et Chinois y répondent : vous avez beau faire, vous aurez beau établir la plus belle façade que vous voudrez dans le pays du socialisme, cela ne saurait convaincre les capitalistes car pour eux ce n'est pas la prospérité du peuple qui les intéresse, mais uniquement les possibilités que leur offre cette prospérité pour gagner de l'argent. Ils continueront à estimer que tout régime d'où le profit est banni, quelles que soient les réussites qu'il ait à son actif, doit être détruit. Et, même plus il réussit, et plus urgente est sa destruction. Le succès du socialisme dans un seul pays ne peut qu'inciter les classes dirigeantes des autres pays à détruire au plus vite celui où le socialisme est institué. Le seul garant contre l'agression capitaliste se trouve dans le développement de la conscience et de l'activité révolutionnaires au sein de la classe ouvrière des pays non socialistes.

Deux thèses, donc, totalement opposées, théoriquement et pratiquement.

Je n'entends pas prendre parti ici pour l'une ou l'autre ; je les expose seulement afin que l'on puisse constater combien elles divergent et combien cela suffit à expliquer la profondeur du schisme Pékin-Moscou sans qu'on ait besoin de recourir à l'argument de l'opposition entre intérêts « nationaux » de la Russie et de la Chine.

L'autre point sur lequel Chinois et Russes s'opposent est encore fondamental car il a trait à la nature même de ce que l'on entend par « socialisme ».

En Russie, la situation est très claire : les dirigeants dits communistes y ont opté pour un régime de capitalisme d'Etat basé sur l'existence d'une classe privilégiée, celle des « tech-

(2) A peu près seulement.

nocrates ». Dans un fameux discours où il faisait état d'une phrase de Marx, à laquelle il faisait dire tout autre chose que ce qu'elle signifiait — ainsi que l'avait jadis fait Dühring, faux dénoncé alors par Engels — Staline proclamait le droit des technocrates à une situation privilégiée en même temps qu'il annonçait un renforcement considérable de leurs privilèges.

Or, ce fut là la politique, non seulement de Staline, mais de tous ses successeurs y compris ceux d'aujourd'hui. A cet égard il n'est survenu aucune « déstalinisation ». Le travail dit intellectuel, continue à être considéré, en Russie, comme étant d'une nature supérieure, cependant que le travail manuel ne doit occuper qu'une situation de parent pauvre.

Par contre, les Chinois ont toujours proclamé hautement la valeur du travail manuel et l'ont déclaré obligatoire pour tout le monde; dès le début ils y ont astreint chacun, même les ministres et même les « intellectuels » les plus réputés, durant un certain nombre de jours par an.

Or, on aurait pu craindre que ce ne soit là qu'un feu de paille, une séquelle de la lutte révolutionnaire, destinée à disparaître avec elle. Eh ! bien, non ! Si l'on en juge par une information toute récente du *Journal de Pékin*, il apparaît que cette obligation du travail manuel pour tous demeure au centre des préoccupations des Chinois. D'après cette information, en effet, les « cadres » de la menuiserie de Pékin, qui jusqu'ici n'avaient à travailler comme simples ouvriers que durant 13 demi-journées intermittentes par mois, auront désormais à le faire pendant 3 mois consécutifs par an, ceci afin que « les cadres redeviennent des travailleurs comme les autres » et qu'ils « acquièrent une meilleure conscience de classe ».

Beaucoup des révolutionnaires chinois aux alentours de 1900, et, je crois bien, Mao Tsé-tung lui-même, étaient proudhoniens. Or, des mesures comme celles que je viens de signaler sont tout à fait dans la tradition de Proudhon, car l'on sait combien celui-ci a toujours insisté sur le besoin de fondre ensemble le travail dit intellectuel et le travail dit manuel, et sur l'égalité dont ils sont pourvus.

C'est également, en s'inspirant du même principe de l'égalité entre tous les travaux et toutes les fonctions, que les dirigeants chinois ont récemment supprimé tous les grades dans l'armée. Dans l'armée populaire chinoise il n'y a plus ni grades, ni galons, ni insignes ! tout le monde est vêtu de la même manière. Il ne subsiste plus que des « fonctions ». Quelqu'un peut avoir pour tâche de diriger une compagnie, un régiment, une armée, mais cela ne lui confère aucun privilège, c'est un soldat comme un autre.

On dira peut-être que ce n'est là qu'une réforme de façade puisque certains auront tout de même le droit de commander, et d'autres non ; mais cela n'en démontre pas moins une « tendance », la tendance vers l'égalité de fait entre tous les hommes, quelle que soit non seulement leur naissance, mais leurs fonctions. C'est-à-dire une tendance vers la démocratie, vers la seule vraie démocratie.

Par là le régime chinois, à la différence du régime russe, s'apparente étroitement avec nos principes.

Reste pourtant la question du capitalisme d'Etat. Sur ce point il est très difficile, au moins pour moi, de savoir exactement ce qu'il en est.

Autant que je peux m'en rendre compte, il semble que l'industrie soit soumise pour l'heure à un pur régime de capitalisme d'Etat, tandis que celui de l'agriculture se rapproche bien davantage de l'autogestion — et cela aussi bien dans les « brigades » que dans les « communes ».

Cette différence est assez compréhensible. Tandis que l'agriculture a toujours été l'occupation dominante des Chinois, l'industrie chinoise a eu besoin, sauf en quelques points privilégiés, d'être créée de toutes pièces. Il fallait bien alors que quelqu'un, quelqu'un de puissant et disposant de moyens considérables, en prenne l'initiative et en fournisse les moyens. Ce quelqu'un ne pouvait être que l'Etat.

Au Japon, pays type présentement de l'économie libérale, où toute l'activité économique est depuis longtemps uniquement entre les mains de particuliers, c'est néanmoins l'Etat qui y prit l'initiative de créer l'industrie, lorsqu'il y a un siècle, les Japonais ayant décidé d'ouvrir leur pays aux étrangers, voulurent en même temps le moderniser. L'industrie japonaise fut une industrie d'Etat avant d'être remise par l'Etat entre les mains des particuliers. Espérons que pareillement, lorsque l'industrie chinoise aura achevé de prendre son départ, lorsqu'une classe d'ouvriers industriels se sera constituée, cette dernière prendra en mains la direction des ateliers et des usines en se substituant à l'Etat, tout comme les capitalistes japonais se substituèrent à l'Etat dans la propriété des ateliers et des usines de leur pays.

Ce jour-là, une complète démocratie, une démocratie aussi bien industrielle que paysanne et que militaire sera établie au sein d'une population de 800 millions d'hommes.

Ne désespérons donc pas ! Les semences jetées par la révolution d'octobre germeront, même si c'est en d'autres lieux que ceux où elles furent pour la première fois semées.

LE MASSACRE ET LES PROTESTATIONS

La guerre du Vietnam revêt de plus en plus le caractère des journées de Mai au temps de la Commune de Paris. C'est un massacre systématique de toute une population de travailleurs par une bourgeoisie tremblant de peur à l'idée de perdre ses privilèges. La seule différence avec 71 est qu'ici l'armée des travailleurs et celle des bourgeois appartiennent à deux peuples différents.

Qu'il s'agisse au Vietnam, non pas d'une guerre entre deux armées mais de l'extermination de toute une fraction de la population par une armée est un fait qui se trouve illustré par deux documents, d'un genre et d'une origine très différents, que la presse américaine nous a fournis les mois derniers.

L'un est constitué par l'article d'un rédacteur du *New-York Herald Tribune*, Andrew Hamilton, qui est intitulé : « Les pertes civiles de la guerre sont un mystère ».

Son auteur nous rapporte qu'un député américain Clément Zablocki a estimé dans un rapport présenté à une commission de la Chambre qu'il y avait deux Vietnamiens civils morts pour chaque Vietcong tué. Mais, avoue-t-il, la proportion est parfois bien plus élevée. « Dans certaines opérations récentes de destruction, il y a eu six pertes de civils pour chaque Vietcong tué. »

Au total, en janvier et en février derniers, il y a eu d'après l'estimation de ce député, plus de 14.000 civils vietnamiens tués.

Aussi comprend-on qu'un courageux citoyen

américain âgé de 23 ans, occupant un emploi important dans le commerce, David Mitchell refuse d'être enrôlé pour la guerre du Vietnam, non pas, a-t-il soin de déclarer, par pacifisme ou en tant qu'objectif de conscience, mais uniquement parce que cette guerre est conduite en violation des lois de la guerre et que tout individu a non seulement le droit, mais le devoir de se refuser à des actions qui sont contraires aux règles de l'humanité.

Il n'est pas, déclare-t-il, contre la guerre en général, mais seulement contre la guerre du Vietnam parce que celle-ci est une guerre « criminelle » et que ce sont « les Etats-Unis qui y sont les auteurs des crimes ».

Et, de citer les conséquences du jugement de la Cour Internationale de Nüremberg :

« Celui qui viole les lois de la guerre est coupable, même s'il a agi en vertu d'ordres de son Etat, du moment que cet Etat a autorisé des actions qui ont été mises hors de sa compétence, par le Droit international. »

Nüremberg a aussi défini les crimes de guerre. Ceux-ci comprennent :

1 : « Les crimes de guerre contre la paix. A savoir : engager une guerre en violation des traités et des accords internationaux ».

2 : « Les crimes de guerre proprement dits. A savoir : la destruction volontaire de cités, de villes ou de villages, ainsi que toute dévastation qui n'est pas justifiée par la nécessité militaire. »

3 : « Les crimes contre l'humanité. A savoir : les meurtres et autres actes inhumains commis à l'encontre de la population civile. »

Et David Mitchell d'affirmer que ces trois sortes de crimes ont été commis par les Etats-Unis au Vietnam, ce qu'il offre à démontrer si on lui permet de faire venir du Vietnam des témoins.

Le 1^{er} avril, David Mitchell a été condamné à 5 ans de prison.

A côté de cette protestation individuelle et de nombreuses autres également individuelles, il continue à y avoir en Amérique, et dans le monde, de nombreuses protestations collectives dont les plus importantes ont d'ailleurs été signalées par la presse française.

Rappelons seulement que le 27 mars, 50.000 manifestants, au dire des officiels, entre 75.000 et 100.000 d'après les journalistes présents, ont descendu sur toute sa longueur la Cinquième Avenue de New-York, cependant que dans la plupart des autres grandes villes américaines se tenaient des manifestations analogues ; et qu'en Australie, quelque temps auparavant, un meeting avait été tenu en plein air devant l'hôtel de ville de Sydney en protestation contre l'envoi de conscrits au Vietnam.

Bientôt, si cela continue, il n'y aura plus pour approuver l'agression américaine que M. Wilson, le « travailliste » Wilson, et George Meany, le président de la Centrale syndicale américaine !

Robert LOUZON

La situation syndicale en Grèce

Le mouvement syndical grec n'a pas encore trouvé sur le plan national son équilibre. Le Congrès confédéral qui devait élire démocratiquement une nouvelle direction vient d'être renvoyé pour la troisième fois à une date ultérieure : le 15 mai prochain. Nous avons déjà dénoncé les responsables du marasme actuel ; il y avait, d'une part, les dirigeants paternalistes de droite qui s'accrochaient à leur fauteuil de direction, tolérés par un ministre du Travail soucieux de sa clientèle électorale ; et d'autre part, les communistes qui noyaient les syndicats à des fins politiques et pour y faire du recrutement.

Toutefois ceci ne doit pas nous faire oublier la responsabilité que porte M. Tsirimokos, vice-président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, dans la situation actuelle. Cet ancien militant de l'Internationale socialiste qui s'est placé à la tête du révisionnisme opportuniste, lance dans son journal « Machi » une campagne pour justifier le pluralisme syndical. S'il est vrai que l'activité communiste était catastrophique dans la période 1940-47 il ne faut pas oublier que M. Tsirimokos l'avait couverte alors par son silence et qu'il avait même voulu participer à la deuxième révolte armée. C'est M. Stratis, leader du syndicalisme libre de cette époque, qui l'avait sauvé en faisant voter par l'E.L.D.E. une motion contre la révolte.

De plus, M. Tsirimokos, pendant la courte période qu'il dirigea le mouvement socialiste grec, aidé en cela par M. Somerites, tenta d'exclure de son groupe tous les militants qui étaient d'accord avec M. Stratis ; qu'il ne vienne donc pas maintenant se lamenter sur le manque de maturité et de conscience syndicales. Ces messieurs n'ont voulu participer ni aux luttes sociales qui forment la conscience de classe, ni à l'effort théorique de formation des militants ; ils n'ont pas voulu non plus laisser la place à d'autres ; à présent leur thèse de pluralisme syndical aurait comme résultat de pulvériser la force ouvrière et de rendre le prolétariat grec incapable de lutter valablement contre le patronat et l'Etat. C'est peut-être après

tout l'objectif qu'ils poursuivent avec cet opportunisme syndical.

Voici comment M. Tsirimokos essaie de justifier sa position : la vie économique grecque se trouvant dans un état de sous-développement, il estime qu'une multitude de syndicats et de fédérations correspondent mieux à la situation qu'une organisation de masse, d'autant plus, dit-il, que sous les anciens régimes les syndicats étaient supervisés par la police et dirigés par des cadres paternalistes corrompus et des ministres anti-ouvriers. D'autre part, un grand nombre d'ouvriers se trouvent sous contrôle communiste et une coexistence dans la même organisation est impossible avec eux.

Poursuivant leur analyse, l'équipe de Tsirimokos rejette la responsabilité de cette situation sur M. Papandreou qui n'a pas su établir la démocratie syndicale et sur son fils, Andreas, qui a créé un mouvement des cadres. Or M. Tsirimokos a été ministre dans le gouvernement du père et du fils et il n'a, à l'époque, rien fait de mieux que les régimes dictatoriaux précédents, y compris les interventions paternalistes à l'intérieur des syndicats.

Pour justifier leur position du pluralisme syndical, l'équipe de Tsirimokos cite l'exemple de la France et de l'Italie sans tenir compte des différences de traditions et de situations économiques. Son comportement au prochain Congrès confédéral permettra aux syndicalistes occidentaux de juger.

J. CONSTANTIS

PLUS ÇA CHANGE...

- « Qu'est-ce que le capitalisme ?
- L'exploitation de l'homme par l'homme.
- Et le communisme ?
- C'est le contraire. »

Boutade circulant dans les pays d'Europe orientale, citée par A. Koestler dans *Le cri d'Archimède*.

Autres REFLEXIONS sur L'INTERNATIONALISME

Par ses « réflexions sur l'internationalisme », notre ami Georges Lamizet a, dans notre numéro de mars, donné matière à scandale. C'est son habitude, et nous ne saurions trop l'en remercier. A quoi servirions-nous, si nous ne remettions sur le chantier les idées reçues ? Non pas les idées reçues dans le monde des gens qui « tiennent le haut du pavé », les derniers des « singes » du patronat de combat ou les jeunes loups-cerviers de la classe nouvelle des « organisateurs ». Nous n'acceptons rien de ces idées-là et nous leur opposons, non seulement les sentiments d'une « gauche évangélique » selon l'expression de M. J.J. Servan-Schreiber, mais le démenti permanent de la réalité sociale.

Non, il s'agit des idées reçues dans notre monde, celui des militants du syndicalisme ouvrier, disons du syndicalisme révolutionnaire, lequel, n'en déplaise à Lamizet et à Louzon, existe toujours dans sa pensée comme dans son action. Si nous les remettons sans cesse en discussion, ce n'est pas, comme se dépêchent de le dire certains « conservateurs » qui sont chez nous, pour les renier ; c'est pour les mettre sous la lumière de notre temps.

Une sorte de trilogie encadre et définit le syndicalisme révolutionnaire : indépendance, lutte de classe, internationalisme. Sur les deux premiers termes, nous ne manquons pas aujourd'hui de « réformateurs », de « modernistes » en tous genres. Ceux-ci, c'est bien le cas de dire que nous les attendons au tournant. Mais c'est le troisième terme, l'internationalisme, que Lamizet remet en cause.

« Feu » l'internationalisme prolétarien, dit Lamizet. Il suppose donc qu'il a vécu. Dans la réalité, il ne s'est révélé que par des éclairs. L'un est cette conférence de Zimmerwald, réunie en 1915 en pleine guerre mondiale — tous les internationalistes tenant alors dans quatre voitures — et qui eut des conséquences gigantesques. Il est vrai que, dans beaucoup de cas, les travailleurs ne réagissent pas comme membres conscients d'une classe internationale, indépendante des gouvernements nationaux. Peut-être même y a-t-il eu recul dans cette conscience de classe, et ne manquerait-il pas d'intérêt d'en rechercher les causes et les responsabilités ? Mais l'internationalisme est à la fin d'un développement historique qui comprend des guerres nationales, des guerres impérialistes, des guerres de colonisation et de décolonisation, des révolutions... et peut-être aussi des unions et des blocs d'Etats, et la supranationalité. Celle-ci peut être une étape, comme la nation en fut une. Au cours de ce développement, il arrive que l'internationalisme ne vive que chez quelques-uns qui ne se contentent pas de tisonner des cendres refroidies puisque, dans chaque cas concret, ils essaient, avec plus ou moins de bonheur, de trouver une pratique internationaliste. Qu'ils soient taxés d'utopisme, cela ne peut ni les étonner, ni les rebuter. Quel est le militant, quelque peu blanchi sous le harnois, qui ne voit parfaitement constituées, sous ses yeux, certaines des utopies de sa jeunesse ? On dressera une liste si vous voulez.

La nation, nous dit Lamizet, est une réalité vivante, tout comme la famille. La nation est effectivement une réalité, mais non pas comme la famille. Le couple humain et ses enfants est un groupement naturel. La nation est une création historique, résultat d'une suite de violences, guerres et raptus. Il n'y a aucune raison pour qu'elle

soit éternelle. Il y a toutes les raisons pour qu'elle soit dépassée alors que nous la voyons déjà craquer de partout comme un vêtement trop étroit. Le nationalisme restera comme une sorte de provincialisme et il trouvera ses dernières manifestations folkloriques autour des terrains de football et de rugby. Nous n'en sommes malheureusement pas encore là et beaucoup de faits peuvent nous amener à penser que nous sommes plus près de la guerre des tribus. Mais pourquoi serions-nous des révoltés, puis des révolutionnaires, si la réalité correspondait déjà à nos vues ? D'aucuns diront : à vos visions ; ce sont des réalistes à court terme. Le révolutionnaire observe la réalité d'un œil critique ; il la voit se transformer et il veut agir pour qu'elle change ; à long terme, c'est lui le réaliste. Qu'on ne m'objecte pas non plus cette quantité de nations nouvelles, avec un nombre égal de nationalismes, qui viennent de naître en Afrique et, aussi, en Asie. C'est la suite nécessaire de la décomposition des empires. Mais cela n'empêche pas d'entendre parler d'Union arabe et de panafricanisme. Nous n'étions pas nationalistes quand nous soutenions, longtemps avant que l'heure sonne, les mouvements d'indépendance des peuples colonisés. Maintenant, nous allons au-delà. La contradiction n'est nullement dans notre attitude, elle est dans le développement lui-même, elle est en est une des conditions. Les croyances et les religions sont aussi des réalités. Nous devons en tenir compte. Ce n'est quand même pas une raison pour nous mettre à croire au Bon Dieu.

Dans cette « réalité vivante » de la nation, Lamizet voit surtout comme composant la langue commune. Langue et nation sont bien loin de se recouvrir. Plusieurs grandes nations parlent la même langue et, argument contraire, des langues différentes sont parlées dans la même nation. Ces jours derniers, à Louvain, des étudiants flamincants criaient : « à la porte, les Wallons ! ». Voilà encore une réalité vivante ! Il suffit justement qu'elle vive pour que nous n'ayons de cesse qu'elle crève. Aujourd'hui pourtant l'obstacle de la diversité des langues diminue. Non pas tant par l'extension d'une langue artificielle internationale que par l'étude et la pratique plus répandues d'une langue dite étrangère. Aujourd'hui plus nombreux sont les jeunes gens qui possèdent les éléments d'une autre langue que celle de leur mère, qui voyagent et séjournent dans les pays voisins et pour qui l'Europe au moins est une réalité vivante. Peu leur importe que cette Europe soit celle du chancelier Erhard. Suffirait-il donc, selon notre ami Lamizet, que l'Allemagne change de chancelier comme l'Angleterre a changé de premier ministre pour que l'Europe ne soit plus réactionnaire ? Les camarades d'Italie, d'Allemagne, de Belgique ou de Hollande, les Lamizet de ces pays-là, ne peuvent-ils dire, avec plus de justification : « nous ne voulons pas de l'Europe de De Gaulle » ?

Lamizet approuve la politique extérieure de De Gaulle. Il le dit explicitement. Louzon la justifie implicitement. J'y reviendrai. Remarquez qu'il n'y a aucun scandale à dire qu'une politique est bonne si on l'estime telle, même si elle est celle d'un militaire devenu chef d'Etat à la suite de circonstances diverses. Chez nous, une telle opinion peut être parfaitement accueillie parce que toute le monde sait qu'elle n'implique aucune allégeance, aucune subordination. C'est la déclaration d'une

préférence objective. Nous l'examinerons donc objectivement.

Pour ce qui est de l'aspect « atlantique » de cette politique, constatons déjà que, dans le monde occidental, le monde des gouvernements occidentaux elle ne trouve d'échos favorables que du côté... du Portugal. Excellente référence ! Notre gouvernement français est prodigue de grâces et d'amabilités pour le gouvernement esclavagiste d'Afrique du Sud, mis plus ou moins au ban des Nations Unies.

Autre illustration de la politique « progressiste » de notre empereur : le gouvernement britannique de M. Wilson veut justement réduire à merci les dirigeants racistes de Rhodésie et, pour cela, il entend les « bloquer » économiquement. Il a obtenu de Madagascar que les aérodromes de l'île soient utilisés par les avions de Sa gracieuse Majesté pour surveiller le détroit du Mozambique. Eh bien ! le gouvernement de De Gaulle s'est permis de faire des remontrances sur ce point aux gouvernants malgaches réputés indépendants.

Venons-en à la Chine et au Vietnam. Le gouvernement français reconnaît diplomatiquement le pouvoir de Mao Tse Toung. Il a raison. Il fait expulser par ses policiers les représentants de Chang Kai Chek des locaux qu'ils occupaient à Paris. Il en fait peut-être un petit peu trop. Il défend l'admission à l'O.N.U. de la Chine « populaire ». Il a raison. Pour le Vietnam, il est revenu très intelligent : il demande qu'on en revienne aux accords de Genève, signés par la France (plus exactement, par Mendès-France) et il préconise la neutralité du Sud-Est asiatique. Il a raison. C'est une solution provisoire que nous ne pouvons qu'accepter. Nous n'oublions pas cependant que De Gaulle a été à l'origine d'une guerre colonialiste de sept ans déclenchée par son envoyé Thierry d'Armeny, le moine botté, après la trahison ouverte des accords conclus avec Ho Chi Minh. C'était « le fait de son inexpérience ». Une amère expérience a amené cet impérialiste repent à une plus juste compréhension des choses. C'est un gendarme mis à la retraite qui en veut à une gendarmerie nouvelle battant un autre pavillon. Beaucoup de Français, reconnaissons-le, sont contents de voir s'enliser la puissante armada américaine dans une guerre où le coq gaulois a perdu de ses plumes.

Les militants internationalistes qui existent en petit nombre dans tous les pays doivent garder leur lucidité. Ils condamnent évidemment le parti de la guerre qui, depuis l'assassinat de Kennedy, a repris du poil de la bête aux Etats-Unis. Ils sont avec le parti de la paix qui s'exprime aussi, courageusement, de l'autre côté de l'Atlantique. Ils regrettent de ne pas voir les syndicats américains prendre ouvertement leur place dans ce parti de la paix (quand ils ne les voient pas, hélas, s'engager derrière leur gouvernement !). Ce devrait être une des tâches urgentes des syndicalistes européens indépendants de demander aux dirigeants syndicaux américains, qu'ils côtoient notamment à la C.I.S.L., des comptes de solidarité internationale. Qu'une organisation syndicale ouvrière n'ait pas, sur le rétablissement de la paix au Vietnam et ailleurs, sa propre position autonome, qu'elle ne s'emploie pas à la faire connaître, à lui donner un caractère international, et elle reconnaît son inexistence réelle et, implicitement le ton dérisoire de la devise inscrite sur ses drapeaux, qui vaut pour tous les travailleurs du monde : Bien-être et Liberté.

Si cette déclaration internationale s'entendait, même dans la note réformiste habituelle, alors sans doute certains d'entre nous ne seraient pas conduits à adopter, sous le prétexte de ne pas être du parti américain, la position de leur propre gouvernement gaulliste qui, hier encore, dénonçait

« les Soviétiques » comme l'ennemi, et patauge aujourd'hui dans l'anti-américanisme vulgaire et le chauvinisme de « grande puissance ».

« Distinguons entre les affaires des gouvernements et les nôtres » écrit Lamizet. C'est un principe pour nous, en effet. Il est quand même étonnant et fâcheux qu'en voulant l'appliquer à une situation donnée Lamizet tombe d'accord avec notre propre gouvernement ! La ligne de conduite que rappelle notre ami et dont nous ne devons jamais nous départir ne nous dispense pas de choisir entre les différentes orientations gouvernementales, à chaque moment donné. Les minoritaires que nous sommes doivent, dans toutes les organisations où ils peuvent s'exprimer et agir, pousser dans un sens plutôt que dans l'autre, dans le sens qui donne à l'activité ouvrière et syndicale plus de champ et de moyens pour combattre l'inégalité économique et sociale, plus d'espérance de bien-être et de liberté. Il ne fait pas de doute que ce sens-là est celui de la suppression des frontières économiques, « la libre circulation des hommes, des marchandises et des idées », le dépassement des frontières politiques. Lamizet repousse « l'intégration dans une Europe réactionnaire ou à tout le moins néo-capitaliste et technocratique ». L'Europe en préparation est certainement néo-capitaliste et technocratique. Mais par rapport à quoi serait-elle réactionnaire ? Par rapport à notre état napoléonien qui a de plus en plus de prétention à l'omnipotence et au centralisme ? Allons donc ! Le principal est que la classe ouvrière européenne — devenue une, dans ses conditions de travail, ses revendications et son programme — ne se laisse pas plus « intégrer » dans les organismes de la nouvelle classe dirigeante continentale qu'elle ne doit accepter de l'être dans l'Etat national qui, lui, est certainement réactionnaire. Dans cette Europe, d'ailleurs ouverte à tous les vents du monde, qu'est-ce qui pourrait nous empêcher de faire « nos » affaires, comme dit Lamizet, c'est-à-dire celles des exécutants primaires des planifications supranationales ?

Le contrôle ouvrier, l'effort rajeuni pour la décentralisation et le fédéralisme, l'initiative à la base dans l'entreprise et dans la commune, eh bien ! nous les préconiserons plus que jamais dans l'Europe technocratique et il y a plus de chances que nous en trouvions des exemples vivants au-delà de notre Etat impérial, dans un ensemble plus vaste et plus varié. Contrairement à Lamizet, je crois que les contradictions qui, heureusement, remueraient cet ensemble, ouvriraient une voie nouvelle à « la république » telle qu'il la comprend, et à la révolution prolétarienne, telle que nous l'entendons tous les deux.

J'ai dit que je reviendrai à Louzon. Ah ! celui-ci me donne bien du tourment ! Voilà-t-il pas qu'il dénonce « la démission » de l'Angleterre, son « abandon », sa soumission à l'Etat américain, parce que M. Wilson a choisi de ne pas construire de porte-avions ! On en pensera ce qu'on voudra, mais personne ne peut nier que les arguments de Louzon sont exactement ceux qu'avance De Gaulle pour justifier sa politique militaire. Sans doute, Louzon ironise en même temps sur « l'insignifiance des bombinettes françaises ». Ce serait donc seulement une question de quantité, de grandeur, de force ; mais au moins, De Gaulle ne « s'abandonne » pas, ne « démissionne » pas, refuse « le protectorat »... Pour Louzon, désormais l'Angleterre n'est plus « un Etat indépendant ». Par conséquent, la France de De Gaulle, au contraire... Qui croira vraiment cela ?

Le plus étrange c'est que notre ami Louzon,

voulant prouver que « l'Angleterre conduit l'Europe sur le chemin de l'abandon », s'appuie sur un précédent : « en donnant l'indépendance à l'Inde, écrit-il, l'Angleterre a sonné le glas de toute la colonisation européenne ». Eh bien ! il faut l'en féliciter et voir en elle, dans ce cas, le précurseur d'un mouvement irréversible, l'accélérateur du progrès humain. Pourquoi ne le serait-elle pas encore en posant le problème de sa défense et de sa sécurité, non plus sur le plan étroitement national, mais sur le plan mondial ? Il se peut qu'elle soit, là aussi, un exemple. En tout cas, je ne vois pas ce que nos camarades, les travailleurs britanniques, ont à perdre dans cette orientation nouvelle, aussi bien pour leur bien-être que pour leur liberté. Je verrais plutôt ce qu'ils ont à y gagner. A bien des égards déjà l'Angleterre pourrait servir aux Français d'exemple de démocratie.

Louzon n'achèvera pas de me convaincre en alléguant que la culture et la civilisation sont liées à l'indépendance de l'Etat et à la puissance militaire. Ses analogies historiques ne sont pas transposables à notre époque où la civilisation est mondiale. Tout de même, les Américains ne sont pas

des « barbares » ! Sans diminuer en rien la valeur et le rayonnement des foyers scientifiques européens, il reste que les Etats-Unis comptent le plus grand nombre de savants actifs et créateurs. Sans doute, la civilisation américaine étant plus jeune, n'a-t-elle pas, dans le domaine de l'art notamment, la même tradition et la même richesse. Mais sa littérature nouvelle a déjà rayonné sur le monde et elle a profondément influencé nos lettres modernes. Comment peut-on parler de « déchéance » à propos de l'orientation générale du gouvernement de M. Wilson, directement contraire à celle de l'empereur de la moitié des Français ?

Pour nous, pour les internationalistes que nous sommes, pour la civilisation nouvelle que notre titre définit, il n'y aurait « déchéance » que si, réduisant tout à des considérations de puissance et d'armement, nous oublions qu'en dépit des reculs, des corruptions et des défaites, une force internationale reste disponible qui n'entre peut-être pas dans les calculs des ingénieurs : celle de la multitude de ceux qui tiennent les outils et qui, éventuellement, peuvent aussi tenir les armes.

Raymond GUILLORÉ.

La marche implacable de l'inflation

Il y a quelques temps, j'ai expliqué l'inflation chronique dont souffre le monde depuis le début de ce siècle. Mon explication portait de la contradiction qu'il y a entre l'augmentation de la productivité du travail et la hausse des prix. En effet, l'augmentation de la productivité du travail signifie que le coût de la production diminue ; la logique, par conséquent, voudrait que les prix diminuent aussi. Or il n'en est rien, puisqu'ils augmentent. C'est là une des contradictions les plus graves d'une économie marchande en pleine décadence.

La cause de cette contradiction est due à l'existence de monopoles qui empêchent le jeu de la concurrence de faire baisser les prix en fonction de la diminution des coûts de production. Lorsque dans un secteur quelconque, une augmentation de la productivité du travail entraîne une baisse équivalente du coût de production, les prix ne suivent pas le mouvement en raison du monopole dont jouit ce secteur, ou bien baisse dans des proportions moindres. Il en résulte alors un déséquilibre entre les différents secteurs de l'économie, et une hausse générale des prix est, alors, le seul moyen de rétablir l'équilibre.

Pour illustrer l'inflation chronique, j'avais dans mon article, reproduit la chute du pouvoir d'achat de la livre sterling, en spécifiant que c'était là l'image d'un phénomène universel. On aurait pu croire que la baisse du pouvoir d'achat de la livre sterling ne faisait que traduire la décadence de l'économie anglaise. Eh bien ! voici l'évolution du pouvoir d'achat du dollar, qui, lui, représente une économie forte en plein progrès. La tendance est la même : chute du pouvoir d'achat.

1940: 2,048 — 1944: 1,632 — 1945: 1,595 — 1946: 1,471
1947: 1,285 — 1948: 1,194 — 1949: 1,205 — 1950: 1,194
1951: 1,106 — 1952: 1,081 — 1953: 1,072 — 1954: 1,069
1955: 1,071 — 1956: 1,056 — 1957: 1,021 — 1958: 0,994
1959: 0,985 — 1960: 0,971 — 1961: 0,960 — 1962: 0,949
1963: 0,937 — 1964: 0,925.

Comme on peut le voir à la lecture de ce tableau (1), le pouvoir d'achat du dollar n'a cessé de se détériorer depuis 1940 : de 2,048, il est tombé à 0,925, c'est-à-dire à moins de la moitié.

Cette chute du pouvoir d'achat du dollar est due

(1) D'après le « Statistical Abstract » des Etats-Unis de 1965. Le pouvoir d'achat du dollar est calculé par rapport aux prix de 1964.

à la hausse des prix qui, bien que lente, n'en est pas moins réelle et continue aux Etats-Unis comme ailleurs. Pourtant la productivité du travail n'a pas cessé d'augmenter. En moins de 20 ans, elle a presque doublé pour l'ensemble de la production et plus que doublé pour la production agricole.

Voici quelle a été, depuis 1947, l'évolution des indices de la productivité du travail et des prix de gros aux Etats-Unis (base 100 en 1957-59).

Années	Product. agricole	Product. non-agric.	Product. totale	Prix de gros
1947 :	50,2	73,8	68,5	81,2
1950 :	64,5	81,4	77,5	86,8
1955 :	85,9	95,8	94,1	93,2
1956 :	87,8	95,7	94,4	96,2
1957 :	94,2	98,0	97,5	99,0
1958 :	103,1	98,8	99,1	100,4
1959 :	102,7	103,2	103,4	100,6
1960 :	109,3	104,1	104,8	100,7
1961 :	116,8	106,1	107,5	100,3
1962 :	119,4	111,1	112,4	100,6
1963 :	130,6	113,2	115,5	100,3
1964 :	134,9	116,1	118,8	100,5

On voit d'après ce tableau que la productivité agricole est passée de 50,2 en 1947 à 134,9 en 1964, soit une augmentation de 2,68 fois ; la productivité des autres secteurs est passée de 73,8 à 116,1, soit une augmentation de 57 %. Enfin, la productivité totale est passée de 68,5 à 118,8, soit une augmentation de 73 %.

Puisque l'augmentation de la productivité du travail signifie la baisse du coût de production, le mouvement des prix aux Etats-Unis devrait être orienté à la baisse. Or il n'en est rien, et nous constatons que l'indice des prix de gros au cours de la même période a augmenté, passant de 81,2 en 1947 à 100,5 en 1964, soit une hausse de 23,2 %.

Ainsi nous avons d'un côté une diminution du prix de production consécutive à l'augmentation de la productivité du travail et, de l'autre, une hausse des prix. Voilà qui met bien en évidence la contradiction de la société actuelle : le coût de production baisse, mais les prix montent. D'où l'inflation. En effet, s'il n'y avait pas cette contradiction, si la société était organisée autrement, les prix auraient dû baisser de 81,2 en 1947 à 21,68 en 1964, grâce à l'augmentation de la productivité du travail de 73,3 % entre ces deux dates.

P. R.

Deux correspondances d'Algérie

D'Alger d'abord :

En Algérie se passent les mêmes phénomènes que l'an passé : personnalisation du régime autour de Boumedienne, alliance tactique avec la gauche pour éliminer la droite modérée (...) et la droite plus ou moins fascisante (plus proche des U.S.A.).

Cela semble à peu près corroboré par l'évolution de la presse, des grèves dans les secteurs privé, autogère, nationalisée, des conférences du président et aussi des bruits qui courent à Alger...

En dehors de cela, chute de la production industrielle ET de la production agricole, aussi bien en qualité qu'en quantité. Très grave !

Seul secteur économique qui marche : le commerce, petit et gros. D'autre part les « pots de vin » et « atteintes au patrimoine national » semblent se multiplier...

L'U.G.T.A. (la centrale syndicale) semble à la fois faible (pas de véritables militants à la base et refus, à la base, du mot socialisme qui est synonyme de mauvaise organisation, sans espoir, bureaucratie) et forte, par l'alliance que Boumedienne a contractée avec elle pour éliminer l'influence des « droites » (plusieurs ministres) et certaines tendances d'officiers qui se mêlent de moins en moins au peuple...

Le bruit court vivement à Alger que si la délégation FLN au XXIII^e Congrès du P.C. russe a quitté la salle, à cause de la présence de représentants du P.C.A. (en fait elle s'était invitée elle-même) c'est sur un conseil du P.C. français que Brejnev a provoqué l'incident.

Le P.C. Algérien, bien qu'interdit et sans forces, semble continuer à vivre ; on parle d'un congrès récent dans les environs d'Alger...

Quant à Ben Bella, il est, c'est sûr, gardé prisonnier à la base aérienne de Boufarik...

Et puis d'Arzew :

Il a fait la semaine dernière, très mauvais temps. Ce qui fait que le super-pétrolier (80.000 tonnes) qui était venu spécialement pour l'inauguration officielle du troisième pipe-line a eu toutes les peines du monde à repartir d'Arzew...

Au bout de trois jours il y avait huit pétroliers en rade, qui étaient mouillés en attente, car il leur était impossible de s'amarrer sur le Sea Line...

Lors de l'inauguration du troisième pipe-line (Aoud el Hamra-Arzew) Boumedienne a promis à Arzew le plus bel avenir : un autre PIPE, un autre gazoduc, des usines d'ammoniac et d'engrais, un autre « Camel » (Compagnie Algérienne de Méthane Liquide)... et un type bien placé à Alger me parle de commandes possibles par l'Algérie au Japon de navires méthanières.

Arzew sera certainement, bientôt, le plus grand port d'Afrique...

On remarquera la différence de ton des deux lettres. Celle qui vient d'Arzew déborde d'optimisme. Celle d'Alger cache assez mal un certain pessimisme. Péra ne l'a-t-il pas dit dans le dernier numéro ? « L'Algérie de demain c'est le pétrole ! » C'est donc Arzew. Mais que l'ami arzewien nous excuse : quand il dit « le plus grand port d'Afrique », nous pensons qu'il a voulu dire d'Afrique du Nord.

**

A propos des problèmes de l'émigration espagnole

Nos lecteurs se souviennent d'un article qu'ils ont pu lire dans notre numéro de janvier sous le titre « Problème syndical espagnol » et la signature R. Padros.

En répercussion nous recevons une communication que nous ne pouvons pas ne pas publier. Elle

émane de la « Confédération nacional del Trabajo de Espana en Mexico », c'est-à-dire de la C.N.T. d'Espagne au Mexique et elle est signée du secrétaire général de cette organisation, le camarade Subirats :

Il est absolument nécessaire de faire quelques commentaires contre des affirmations de mauvaise foi qui mettent en doute la solvabilité morale de notre délégué au congrès de Montpellier.

Il n'y a eu aucune intrigue pour la nomination de notre représentant. En l'absence de notre délégué, qui était alors en France, il a été désigné à l'unanimité par les camarades en assemblée à Mexico.

Le comité actuel, aussi bien que l'ancien fait pleine confiance à la qualité morale de ce représentant et accepte toute responsabilité à ce sujet.

Sur le même sujet Louzon apporte le témoignage suivant.

Pour moi, voici ce que je sais sur R.

Pendant toute la guerre d'Espagne il a été la cheville ouvrière du comité de Perpignan, dont l'activité dans les secours de toutes sortes apportés à l'Espagne républicaine a été certainement, de toutes activités similaires, la plus grande. Et jamais, ni pendant la guerre, ni durant les mois qui ont suivi, je n'ai entendu dire qu'il ait commis la moindre malhonnêteté.

Et je dois dire que vraiment, s'il s'était enrichi au Comité, il n'y paraissait guère. Durant les derniers temps qui ont précédé son départ pour Cuba, il logeait avec sa femme et ses deux enfants, tout juste sous une tente, sur la plage, c'était son seul domicile ; ensuite, il vint jusqu'à son départ, loger chez moi.

**

Sur un prétendu scandale

Dans un article du dernier numéro de la R.P. intitulé : « Une voie occidentale vers le socialisme », nous nous sommes fait l'écho d'un prétendu scandale où « des factures de plombier et des trafics d'influence auraient rapporté à certains technocrates jusqu'à 100 milliards de francs légers ».

Un camarade qui connaît bien la question et qui est incapable de transiger en ces sortes d'affaires nous écrit que « tout est faux, ridicule et odieux dans ces allégations » qui visent les télécommunications. D'ailleurs le rapport de la Cour des comptes, qui doit paraître prochainement au « Journal Officiel », ne parle aucunement du prétendu scandale.

Ce camarade nous signale que la fédération Force Ouvrière des Travailleurs des P.T.T. a eu à dénoncer ces accusations par une circulaire à ses syndicats, en date du 19 novembre 1965, circulaire où nous lisons :

...Nous ne pouvons avoir que le plus grand mépris à l'égard des calomnies déversées par le canal de certains journaux qui ne visent rien moins qu'à déconsidérer aux yeux du public l'ensemble de l'Administration.

Cette campagne de presse qui prétend prendre pour cible le ministre cherche à atteindre en réalité les hauts fonctionnaires de la direction générale des télécommunications.

Tout vrai syndicaliste ne peut que se sentir solidaire et dénonce avec la plus vive énergie de tels procédés qui salissent la totalité des fonctionnaires et agents de télécommunications pour le plus grand profit des adversaires de la gestion d'Etat.

Et le Conseil national de cette fédération qui s'est réuni par la suite s'est unanimement associé à cette protestation en adoptant une motion où nous lisons :

Le Conseil fédéral national de la Fédération Syndicaliste des Travailleurs des P.T.T... dénonce les campagnes de presse sur le « scandale du téléphone » en ce qu'elles mettent en cause l'intégrité et l'efficacité des fonctionnaires et techniciens des P.T.T.

Nous aurions dû, certes, ne pas ignorer ces prises de position de l'organisation syndicale qualifiée.

VERS UNE SOLUTION AU VIETNAM ?

Nous publions ci-dessous la fin de l'étude sur le Vietnam que nous avons passée dans notre numéro de février.

Si nos lecteurs en ont gardé le souvenir, ils pourront constater que certaines vues de cette étude éclairent la situation d'aujourd'hui au Vietnam du Sud.

Comme nous l'avons déjà dit, nous laissons à l'auteur de cette étude la responsabilité des opinions qu'il a, plus particulièrement sur celles qui concernent notre propre gouvernement. Nous ne le remercions pas moins de la contribution qu'il nous apporte et qui est de nature à nous faire mieux comprendre la situation réelle dans l'Asie du Sud-Est :

L'expérience, et surtout l'origine de la guerre au Vietnam, nous permet de voir que « dans les régions sous-développées du monde, et en particulier en Asie du Sud-Est, la misère des masses depuis longtemps attardées et exploitées, sera la source principale des mouvements révolutionnaires, qui se seraient déclenchés même sans la présence des communistes... » (1).

Il est nécessaire d'adopter la stratégie de la paix révolutionnaire, car, dans notre monde en effervescence, la paix sera révolutionnaire ou elle ne sera pas. En apportant une contribution positive aux besoins réels des populations, on vide la substance aux guerres révolutionnaires.

Selon les mots du président Kennedy dans son message spécial au Congrès en mai 1961 :

« Ils cherchent la fin de l'injustice, de la tyrannie et de l'exploitation.

Plus qu'une fin, ils cherchent un commencement.

Et à eux, appartient une révolution que nous devons supporter sans nous soucier de la guerre froide, et sans attacher d'importance à la voie politique ou économique qu'ils choisiront pour la liberté... »

Tous les peuples malheureux, et en premier lieu, le peuple vietnamien, souhaitent de tout leur cœur, que les hommes ayant entre leurs mains, le destin des peuples et le pouvoir de construire ou de détruire le monde, en particulier les successeurs du président Kennedy mettent en pratique ces idées courageuses, humaines et réalistes, dans les zones sous-développées, surtout dans le cas dramatique du Vietnam.

Toute maladie provient d'un excès, d'un défaut ou d'une surabondance. Et si l'on considère le communisme comme pathologique à cause de ses excès anarchiques, ne pourrait-on pas lui appliquer les mêmes méthodes qui ont déjà donné, dans le domaine médical, d'excellents résultats !

L'allopathie qui guérissait des affections courantes, n'aura pas d'effets voulus en présence des maladies à apparition brutale et à contagion rapide. La seule protection efficace contre ces dernières maladies paraît être la vaccinothérapie. Il s'agit d'introduire dans l'organisme de l'individu, des éléments qu'il considèrerait primitivement comme pathologiques, mais atténués de leur virulence mortelle. Ces éléments une fois faisant partie intégrante de l'organisme, le protégeront contre d'éventuelles attaques futures de l'extérieur.

Depuis Hanemann et Pasteur, la révolution médicale qui adoptait cette nouvelle méthode de de l'homéopathie, a pu juguler des épidémies.

Il reste à étendre cette méthode révolutionnaire et salutaire, du domaine médical à celui de la biologie sociale. Il s'agit dans notre domaine, d'accepter et de promouvoir des réformes sociales et économiques appropriées, pour barrer la route à de futurs excès.

Certes, l'individu a naturellement peur de la

vaccination, car celle-ci provoquera une fièvre qui l'indisposera pour quelques temps mais qui lui sera en fin de compte, salutaire...

On serait tenté, d'après ces analogies constatées, de croire que la neutralisation des régions menacées constituerait peut-être un paravent plus efficace contre la vague d'excès révolutionnaire que l'anticommunisme exclusiviste tel que nous le voyons pratiqué jusqu'ici. Il faudrait cependant que la vaccination ait lieu autant que possible, au moment où l'organisme est encore assez sain et vigoureux pour supporter le choc inhabituel provoqué... La difficulté réside dans le fait que lorsque l'individu est encore bien portant, il accepte rarement de sacrifier certaines commodités pour se préserver contre un danger qu'il croyait lointain...

C'est peut-être dans cette perspective à long terme que l'idée de neutralisation de l'Asie du Sud-Est du président de la République française contient une grande part de réalisme qui mériterait une attention particulière de la part des dirigeants politiques occidentaux et de l'Asie du Sud-Est.

Trois lignes de force souterraines alimentent les bouleversements socio-politiques présents et futurs de l'Asie du Sud-Est, à savoir les aspirations des peuples de ces régions vers une indépendance politique effective, une révolution sociale et économique authentique et une rénovation nationale et culturelle (1). En face de ces aspirations profondes des masses, deux doctrines politiques proposent chacune ses objectifs, ses méthodes et ses résultats.

Le communisme, malgré ses excès, a l'avantage de proposer aux masses depuis longtemps attardées, des changements radicaux dans leur sort, et de laisser entrevoir de nouvelles perspectives dans leur avenir. L'anticommunisme tel qu'il a été pratiqué jusqu'ici, témoigne par contre d'un immobilisme désespérant.

Luttant contre le colonialisme, qui est une sorte de prolongement outre-mer du capitalisme en métropole, le communisme se présentait jusqu'ici, en dehors de l'Europe, comme une sorte de nationalisme fécond, moins exclusiviste à l'égard des autres partis nationaux avec lesquels il formait souvent des coalitions pour les objectifs de l'heure. Ainsi, le communisme asiatique se présentait-il aux yeux de la masse asiatique comme un champion de l'indépendance et de la rénovation nationales. Si les excès révolutionnaires du communisme, sa démolition des valeurs traditionnelles, sa rigueur disciplinaire, dressent contre lui les privilégiés de l'ancien régime, défenseurs de l'ordre établi, et les intellectuels, partisans de la démocratie à l'occidentale, ces excès n'affectent pas au même degré la masse dénuée qui est plus sensible à la justice sociale des régimes dirigistes qu'à la liberté politique des démocraties. Si la liberté est une nécessité vitale pour l'homme, elle ne vient qu'après le bol de riz, de sorte qu'on pourrait dire que « la liberté est le bol de riz des riches » : la liberté d'expression, d'association, d'entreprise... ne pourraient être utilisées à profit que par des hommes instruits, par ceux qui disposent du temps libre et des capitaux pour investir. Quant aux masses depuis longtemps plongées dans la misère, elles pensent tout d'abord à leur bol de riz, que garantit un régime basé sur la justice sociale, fût-ce au prix d'une perte de la liberté, que d'ailleurs jusqu'ici elles ne connaissent pas. En effet, depuis des siècles ces populations ont vécu sous des régimes d'oppression : régime féodal, de domination coloniale, de tyrannie civile, de dictature militaire... et le plus souvent, la superposition simultanée de tous ces fléaux... Or pour aimer et défendre la liberté, il faut en connaître d'abord les délices et au moins supporter qu'on la possède déjà. Les régimes politiques dans des régions menacées par le communisme, n'ont pas réussi jusqu'ici à réaliser ces deux conditions primordiales préalables. On a vu au

(1) Bernard B. Fall: Southeast Asia: the West as bay. in Current History, Philadelphia, November 1962, p. 301.

contraire que, dès qu'un régime sentait croître son impopularité, il appliqua des méthodes de répression et de terreur d'une intensité plus aiguë encore qu'auparavant, contre toute opposition, y compris l'opposition nationaliste. D'aucuns ont d'ailleurs prétendu que pour vaincre les communistes, il faut employer les mêmes méthodes de contraintes que ceux-ci, et même les surpasser. L'un des responsables de la politique étrangère des Etats-Unis, le Pr Walter W Rostow, président du Conseil de la Planification Politique du Département d'Etat (Policy Planning Council) a d'autre part qualifié de « moitié juste », cette vue dans un discours prononcé en juin 1961 à l'Ecole des « Forces Spéciales » de Fort-Bragg : « Dans mes conversations avec les représentants des gouvernements étrangers, je me suis parfois laissé entendre que tel ou tel gouvernement à l'intérieur du monde libre n'est pas populaire, ils m'affirment que la guérilla ne peut être gagnée à moins que la population ne soit mécontente (sic). Ceci est au plus à moitié juste. » (2) On a vu les résultats de ces méthodes appliquées au Vietnam par le régime Ngo Dinh Diem et préconisées par le frère et conseiller tout puissant du président, M. Ngo Dinh Nhu.

La paix révolutionnaire sera par contre apte à insuffler à la masse la représentation et l'amour de la liberté qui lui manquaient, et le sens de la justice équilibrée et harmonieusement établie. Mais, ce qui est difficile, c'est que cette paix révolutionnaire demande de la part des responsables du destin des régions menacées, une révolution intérieure et une révision de leur attitude habituelle, qui leur feront accepter la « vaccination sociale » comme la meilleure garantie contre les futures maladies socio-politiques.

L'humanité connaît deux révolutions les plus importantes de l'histoire : la Révolution de 1789 qui établit la liberté politique des citoyens et celle de 1917 qui instaure l'égalité sociale entre les individus. La liberté, qui est à la base de la révolution de 1789, fournit un cadre idéal à l'épanouissement du capitalisme. La justice sociale, apanage de la révolution de 1917 (au détriment de la liberté, mais est-il nécessaire de rappeler la difficile coexistence des deux valeurs ?), sert d'idéal fondamental à l'avènement du socialisme.

L'Amérique, patrie de la Déclaration des Droits de l'Homme, de la guerre d'Indépendance... fidèle à ses idéaux traditionnels de liberté, se montrait parfois partisane efficace de l'anticolonialisme. Mais, l'éloignement géographique aidant, et les immenses ressources des espaces infinis des Etats-Unis jouant peut-être un rôle non négligeable dans les choses, l'Amérique reste encore maintenant « indemne des contaminations » des idéologies de la Révolution d'Octobre, et demeure peu sensible à l'idéal de justice sociale, qui est peut-être moins indispensable à son peuple, étant donné le niveau économique du pays, mais dont ont besoin d'urgence l'immense majorité des peuples du monde entier. Si l'Amérique était dans le passé, un partisan souvent efficace de l'anticolonialisme, une fois l'indépendance acquise, l'Amérique s'opposait à des réformes sociales et économiques qui sont indispensables au maintien de la paix intérieure du pays. Cette paix contre-révolutionnaire alimente la source de la guerre révolutionnaire inévitable... Et dès lors, rien ne sera plus inhumain que de vouloir répondre à un type de guerre non-conventionnelle qu'est la guérilla, (une sorte de sous-guerre qui sert en quelque sorte de pierre de touche à la démocratie d'un régime, car les guérillas ne réussiront pas s'il n'y a pas le soutien populaire) par un autre type de guerre non-conventionnelle qu'est la super-guerre atomique... !

Par contre, des pays continentaux, de traditions révolutionnaires, tels que la France..., ont réussi une sorte d'alliage plus ou moins judicieusement dosé entre les idéaux de liberté de 1789 et de justice sociale de 1917. C'est peut-être pour cela, que la France, une fois débarrassée de son complexe colonial, et si elle est sincère, pourrait jouer un rôle plus positif que les Etats-Unis dans les zones sous-développées.

(2) Mac Mahon Ball : Nationalism and Communism in the East Asia. Melbourne University Press.

On espère qu'une évolution des attitudes se fera dans les prochains temps, afin de permettre aux authentiques valeurs de l'indépendance nationale, de la démocratie et de la justice sociale de se réaliser, au grand bonheur des peuples de ces régions depuis longtemps attardées dans la misère. Car, faute d'accepter les aspirations profondes et légitimes de ces peuples, on risquerait vraisemblablement d'acculer ceux-ci à avoir recours à la voie de l'excès et de l'anarchie.

HUYNH CAO.

DOCUMENT

L'« autogestion » en Algérie

Décret institutionnel

Dans son Algérie 66 du mois dernier, Péra a promis de donner le texte des décrets qui, en mars 63, ont institutionnalisés en Algérie l'« auto-gestion » des entreprises.

Ne cherchons pas aujourd'hui à savoir dans quelle mesure les textes ont été appliqués, dans quelle mesure les intentions louables ont pu passer dans les faits. Nous ferons cela ultérieurement, au fur et à mesure de notre information.

Pour l'instant, prenons connaissance du texte initial qui est intéressant par lui-même :

DECRET N° 63-95 DU 22-3-1963

PORTANT ORGANISATION ET GESTION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES, MINIERES ET ARTISANALES AINSI QUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES VACANTES

Le Chef du Gouvernement,
Président du Conseil des Ministres,
Vu...

Décrète :

TITRE PREMIER

De l'organisation de l'autogestion

ARTICLE PREMIER. — Les entreprises industrielles et minières ainsi que les exploitations agricoles vacantes s'autogèrent par les organes suivants :

- L'Assemblée générale des travailleurs ;
- Le Conseil des travailleurs ;
- Le Conseil de gestion ;
- Le directeur.

Toutefois, par décision du Président du Conseil, certaines entreprises ou exploitations d'importance nationale peuvent être intégrées dans le secteur public et être gérées par des organismes publics ou semi-publics ou des sociétés nationales.

L'Assemblée générale des travailleurs

ARTICLE 2. — L'Assemblée générale, des travailleurs est formée des travailleurs de l'entreprise ou de l'exploitation choisis conformément aux critères définis aux articles 3, 4 et 5.

Le nombre de ses membres est défini annuellement selon le degré de développement et d'intensification de l'entreprise ou de l'exploitation.

Le plan de développement et d'intensification de l'entreprise ou de l'exploitation est conforme au plan national de développement.

ARTICLE 3. — Pour être membre de l'Assemblée générale des travailleurs, le travailleur doit répondre aux conditions suivantes :

- Etre de nationalité algérienne ;
- Etre âgé de 18 ans révolus ;
- Ne pas avoir été déchu de ses droits civils ;
- Accomplir un travail effectif pour lequel il présente les aptitudes adéquates ;
- N'avoir comme ressource principale que le produit de son travail dans l'entreprise ou de l'exploitation ;
- Etre travailleur permanent de l'entreprise ou de l'exploitateur ;
- Avoir une présence ininterrompue d'au moins six mois.

Toutefois, les travailleurs permanents ayant

quitté l'entreprise ou l'exploitation pour fait découlant de la lutte libératrice sont exempts de cette dernière obligation.

ARTICLE 4. — Les travailleurs saisonniers ne peuvent être membres de l'Assemblée générale ni jouir de droits et prérogatives attachés à cette qualité.

ARTICLE 5. — Le directeur, après avis des services compétents ainsi que du conseil communal d'animation de l'autogestion :

- Arrête la liste des membres de l'Assemblée générale des travailleurs et leur délivre les cartes de membres ;
- Détermine annuellement le nombre optimum des travailleurs permanents, techniquement nécessaires à l'accomplissement du problème économique de l'entreprise ou de l'exploitation.

ARTICLE 6. — Chaque membre de l'Assemblée générale des travailleurs a droit à une seule voix. Il ne peut être représenté.

Le vote doit avoir lieu au scrutin secret. Il faut que les deux tiers des membres inscrits soient présents pour que l'Assemblée générale délibère valablement.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents.

ARTICLE 7. — Aucun des travailleurs ayant le droit de participer aux délibérations de l'Assemblée générale des travailleurs ne peut être exclu, sauf cas de faute grave.

La preuve de la faute grave incombe au Conseil ou à l'assemblée générale des travailleurs s'il n'existe pas de Conseil des travailleurs.

ARTICLE 8. — L'Assemblée générale des travailleurs doit être convoquée par le Conseil des travailleurs ou le Comité de gestion au moins une fois tous les trois mois. Elle peut être convoquée extraordinairement sur l'initiative du tiers de ses membres. Dans les entreprises ou exploitations comptant moins de trente travailleurs, l'Assemblée générale des travailleurs tient lieu de Conseil.

ARTICLE 9. — L'Assemblée générale des travailleurs :

- Adopte le plan de développement de l'entreprise ou de l'exploitation dans le cadre du plan national ainsi que les programmes annuels d'équipement de production et de commercialisation ;
- Adopte le règlement en matière d'organisation du travail et en matière de définition et de répartition des tâches et des responsabilités ;
- Approuve les comptes de fin d'exercice ;
- Elit, s'il y a lieu, le Conseil des travailleurs.

SOUS-TITRE II

Le Conseil des travailleurs

ARTICLE 10. — Le Conseil des travailleurs, choisi parmi les membres de l'Assemblée générale de l'entreprise ou de l'exploitation, comporte au plus 100 membres et au moins 1 membre par fraction de 15 travailleurs, sans que le minimum soit inférieur à 10.

ARTICLE 11. — Les deux tiers au moins des membres du Conseil des travailleurs doivent être engagés directement dans la production de l'entreprise ou de l'exploitation.

Les conditions de vote sont les mêmes que celles prévues à l'article 6 pour l'Assemblée générale des travailleurs.

ARTICLE 12. — Les membres du Conseil des travailleurs sont élus pour trois ans et leur mandat est renouvelable chaque année par tiers.

ARTICLE 13. — Le Conseil des travailleurs se réunit au moins une fois par mois sur décision du Comité de gestion. Il peut néanmoins se réunir en Assemblée extraordinaire sur l'initiative du tiers de ses membres.

ARTICLE 14. — Le Conseil des travailleurs :

- Adopte le règlement intérieur de l'entreprise ou de l'exploitation ;
- Décide de l'achat et de la vente du matériel d'équipement dans le cadre du programme

annuel d'équipement adopté par l'Assemblée générale ; toutefois, la valeur du patrimoine initial ne doit pas diminuer ;

- Décide des emprunts à long et moyen termes, dans le cadre de développement adopté par l'Assemblée générale ;
- Décide de l'exclusion des membres sous réserve d'appel devant l'Assemblée générale ;
- Décide de l'admission de nouveaux travailleurs permanents dans les limites prévues aux articles 3, 4 et 5 du présent décret. En cas de carence du Conseil, le directeur peut se substituer à lui. L'admission de nouveaux travailleurs doit se faire, par priorité, parmi les anciens combattants ou victimes de la répression ;
- Examine les comptes de fin d'exercice avant leur présentation à l'Assemblée générale ;
- Elit et contrôle le Comité de gestion.

SOUS-TITRE III

Le Comité de gestion

ARTICLE 15. — Le Comité de gestion comprend de 3 à 11 membres élus, en son sein, par le Conseil des travailleurs, dont les deux tiers au moins doivent être engagés directement dans la production.

Le Comité de gestion désigne, chaque année, un président parmi ses membres.

Le renouvellement s'effectue chaque année, en fin d'exercice et par tiers, comme il est dit pour le Conseil des travailleurs.

ARTICLE 16. — Le Comité de gestion assume les tâches de gestion de l'entreprise ou de l'exploitation, et particulièrement :

- Elabore le plan de développement de l'entreprise ou de l'exploitation dans le cadre du plan national, ainsi que les programmes annuels d'équipement, de production et de commercialisation ;
- Etablit le règlement en matière d'organisation du travail, de définition et de répartition des tâches et des responsabilités ;
- Etablit les comptes de fin d'exercice ;
- Prépare les décisions du Conseil des travailleurs ;
- Décide des emprunts à court terme dans le cadre des programmes annuels d'équipement, de production et de commercialisation ;
- Décide du mode d'achat des produits nécessaires à l'approvisionnement, tels que matières premières ou semences, etc., dans le cadre du programme annuel de production ;
- Décide du mode de commercialisation des produits et services ;
- Règle les problèmes posés par la production, y compris l'embauche des ouvriers saisonniers.

ARTICLE 17. — Le Comité de gestion se réunit au moins une fois par mois et aussi souvent que l'intérêt de l'entreprise l'exige, sur convocation de son président.

Il peut admettre à ses séances, et à titre consultatif, des membres du Conseil ou de l'Assemblée générale des travailleurs susceptibles de développer des propositions et suggestions préalablement soumises au Comité de gestion et concernant la marche de l'entreprise.

ARTICLE 18. — Pour que le Comité de gestion puisse délibérer valablement, il faut que les deux tiers de ses membres, y compris le directeur, soient présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des présents.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

ARTICLE 19. — Le Président du Comité de gestion :

- Préside et dirige les débats du Comité de gestion, du Conseil et de l'Assemblée générale des travailleurs ;
- Contresigne les procès-verbaux des réunions du Comité de gestion et de l'Assemblée générale des travailleurs ;
- Contresigne les pièces d'engagements financiers et de paiements ;

- Convoque, sur décision du Comité de gestion, le Conseil et l'Assemblée générale des travailleurs ;
- Représente l'entreprise ou l'exploitation auprès des tiers et a pouvoir d'ester en justice après autorisation du Comité de gestion.

SOUS-TITRE IV Le Directeur

ARTICLE 20. — Le directeur :

- Représente l'Etat au sein de l'entreprise ou de l'exploitation ;
- Veille à la légalité des opérations économiques et financières de l'entreprise ou de l'exploitation en particulier ;
- Il s'oppose aux plans d'exploitation et de développement non conformes au plan national ;
- Il oppose son veto en cas de non-application des articles 3, 4 et 5 ;
- Il s'oppose à la diminution de la valeur initiale des moyens de production de l'entreprise ou de l'exploitation ;
- Assure sous l'autorité du président, la marche quotidienne de l'entreprise ou de l'exploitation en appliquant les décisions du Comité de gestion et du Conseil des travailleurs, et conformément aux lois et règlements ;
- Signe les pièces d'engagements financiers et les ordres de paiement ;
- Détient les fonds en espèces au moyen desquels il effectue les paiements courants ;
- Établit et tient l'inventaire immobilier et mobilier ainsi que la comptabilité de l'entreprise ou de l'exploitation, selon les règles et procédures élaborées par l'organisme de tutelle ;
- Assure le secrétariat du Comité de gestion ainsi que celui du Conseil et de l'Assemblée générale des travailleurs, dresse les procès-verbaux et en adresse copie à l'organisme de tutelle.

ARTICLE 21. — Le directeur est membre de droit du Comité de gestion, avec voix délibérative. Il ne peut jamais être président.

Le Comité de gestion peut le charger de présenter des rapports au Conseil et à l'Assemblée générale des travailleurs.

ARTICLE 22. — Le directeur, qui doit présenter les qualités morales et professionnelles requises par son emploi, est nommé et révoqué par l'organisme de tutelle, après agrément du Conseil communal d'animation de l'autogestion.

Il ne peut être relevé de ses fonctions de directeur que pour faute grave ou incompétence évidente ou si le Conseil communal d'animation de l'autogestion lui retire son agrément.

TITRE II

Des organismes d'animation de l'autogestion

ARTICLE 23. — Dans chaque commune, il est créé un Conseil communal d'animation de l'autogestion composé des présidents des Comités de gestion, d'un représentant du parti, de l'U.G.T.A., de l'A.N.P. et des autorités administratives de la commune.

En cas de nécessité, un Conseil intercommunal peut être créé au lieu de Conseils communaux, sans pouvoir se substituer à plus de cinq Conseils.

Un représentant de l'organisme de tutelle peut assister à toutes ses réunions.

ARTICLE 24. — Le Conseil communal d'animation de l'autogestion :

- Aide à la création et à l'organisation des organismes de gestion des entreprises ou des exploitations ;
- Intéresse les travailleurs aux problèmes de l'autogestion ;
- Coordonne l'activité des entreprises et exploitations d'autogestion de la commune ;
- Fait appel à l'aide technique et financière de l'organisme de tutelle en matière de gestion et de contrôle ;

- Donne et retire son agrément au directeur désigné par l'organisme de tutelle, conformément à l'article 22 du présent décret.

ARTICLE 25. — Le Conseil communal d'animation de l'autogestion élit son président parmi les présidents des entreprises et exploitations d'autogestion. Il se réunit sur l'initiative de son président au moins une fois tous les trois mois.

ARTICLE 26. — Les membres des Conseils des travailleurs, des Comités de gestion d'entreprises et exploitations ou de conseils communaux d'animation de l'autogestion ne peuvent recevoir aucune rémunération particulière pour l'accomplissement de leurs missions, étant entendu que le temps consacré aux délibérations et travaux de ces organismes sera considéré comme temps de leur travail normal et rémunéré sur la même base que celui-ci.

ARTICLE 27. — Les membres des organismes sus-visés n'exercent les fonctions qui leur sont dévolues que pendant les réunions des organismes dont ils sont membres et ne peuvent se prévaloir desdites fonctions hors des sessions desdits organismes, à moins d'être expressément mandatés par l'organisme dont ils dépendent.

ARTICLE 28. — Toute personne qui aura, en connaissance de cause, apporté une entrave au fonctionnement d'un Comité de gestion, sera passible d'une peine d'emprisonnement d'une durée d'un à cinq ans et d'une amende de 1.000 F à 10.000 F, ou l'une de ces deux peines seulement.

ARTICLE 29. — Les dispositions du présent décret sont exécutoires dès sa publication et devront recevoir leur plein et entier effet dans un délai maximum d'un an.

ARTICLE 30. — Le présent décret sur l'organisation de l'autogestion des entreprises et exploitations vacantes annule toutes dispositions contraires.

ARTICLE 31. — Des circulaires présidentielles préciseront les modalités d'application du présent décret.

ARTICLE 32. — Les ministres de la Justice, de l'Intérieur, de la Défense nationale, des Finances, de l'Agriculture et de la Réforme agraire, de l'Industrialisation et de l'Energie, du Travail et des Affaires sociales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au « Journal Officiel » de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Fait à Alger, le 22 mars 1963.

Ahmed BEN BELLA.

**

DECRET N° 63-98 DU 28-3-1963

DETERMINANT LES REGLES DE REPARTITION DU REVENU DES EXPLOITATIONS ET ENTREPRISES D'AUTOGESTION

Le Chef du Gouvernement,

Président du Conseil des Ministres,

Vu...

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Le revenu annuel de chaque exploitation ou entreprise d'autogestion est égal à la production annuelle de cette entreprise — soit la masse de biens et de services produits par elle pendant une année, diminuée des charges d'exploitation autres que la rémunération du travail.

Le mode de calcul et les règles d'évaluation en seront fixés par voie réglementaire.

ARTICLE 2. — Le revenu annuel ainsi déterminé est réparti en deux masses principales :

- Les prestations à la collectivité nationale ;
- Le revenu propre des travailleurs de l'exploitation ou de l'entreprise d'autogestion.

ARTICLE 3. — Les prestations à la collectivité nationale se composent de prélèvements pour :

- Le fonds d'amortissements financier de l'exploitation ou de l'entreprise d'autogestion. Le montant et l'utilisation de ce prélèvement sont

fixés par voie réglementaire. Toutefois, l'entreprise pourra être dispensée, partiellement ou totalement, de ce prélèvement par l'autorité de tutelle, si les circonstances économiques, internes ou externes, le nécessitent.

- Le fonds national d'investissement ;
- Le fonds national d'équilibre de l'emploi.

Le statut de ces fonds sera déterminé par des textes ultérieurs qui devront prévoir la participation des travailleurs à leur gestion.

Il sera tenu compte, pour ces prélèvements, des possibilités effectives de contribution de l'entreprise dans le cadre d'une productivité normale.

Le montant et les modalités de versement de ces prélèvements, ainsi que le fonctionnement du Fonds National d'Investissement et du Fonds National d'Equilibre de l'Emploi seront fixés par voie réglementaire.

ARTICLE 4. — Le revenu propre des travailleurs de l'exploitation ou de l'entreprise d'autogestion, comprend :

a) La rémunération des travailleurs non permanents de l'exploitation ou de l'entreprise d'autogestion, notamment, les salaires et avantages servis à ces travailleurs, conformément aux lois sociales ;

b) La rémunération de base des travailleurs permanents, fixée par l'autorité de tutelle, par poste et sur la base de normes minima de productivité ;

c) Les primes de rendement accordées aux travailleurs permanents selon les rendements par poste et par équipe. Ces primes sont fixées par le Comité de gestion et doivent être approuvées par l'autorité de tutelle. Elles sont servies périodiquement dans la mesure où les rendements effectifs des travailleurs dépassent les normes minima prévues au paragraphe b) ci-dessus.

Les rémunérations de base et primes de rendement sont fournies, en espèces ou en nature, au moyen des produits de l'entreprise ou de l'exploitation d'autogestion dont la valeur est calculée aux prix du marché. Les modalités de paiement en sont fixées par le Comité de gestion avec l'accord du directeur.

Le régime fiscal et le caractère juridique des rémunérations de base et des primes de rendement sont ceux des salaires.

d) Un reliquat à répartir. Le Conseil ou, s'il y a lieu, l'Assemblée générale des travailleurs détermine sa répartition.

Il peut décider de prélever sur ce reliquat des montants destinés :

- Aux fonds d'investissements de l'exploitation ou de l'entreprise d'autogestion ;
- Au fonds social de l'exploitation ou de l'entreprise d'autogestion (logement, équipement pour l'éducation, les loisirs, la santé, mutualité, participation à des fonds communaux, syndicaux, coopératifs, etc.) ;
- A toute réserve ou provision qu'il jugerait nécessaire.

Le solde est partagé en fin d'exercice entre tous les membres de l'Assemblée générale des travailleurs, proportionnellement aux rémunérations de base augmentées des primes de rendement accordées aux membres de cette assemblée.

Toutefois, l'Assemblée générale des travailleurs pourra éventuellement, sur proposition du Comité de gestion, effectuer un prélèvement sur ce solde, avant sa distribution, au profit du directeur et des membres du Comité de gestion, à titre de prime de bonne gestion.

Si la trésorerie de l'entreprise ou de l'exploitation d'autogestion est à l'étroit, le directeur peut décider que les sommes à verser aux membres de l'Assemblée des travailleurs seront portées en compte au sein de l'entreprise jusqu'à ce que ses moyens de trésorerie en permettent le règlement définitif. Ce règlement ne peut jamais entraîner une aggravation de l'endettement de l'exploitation ou de l'entreprise d'autogestion à l'égard des tiers.

ARTICLE 5. — Si le revenu annuel de l'exploitation ou de l'entreprise d'autogestion ne lui permet pas de faire face à ses obligations vis-à-vis

des travailleurs et de la collectivité rationale, définies aux articles 3 et 4 ci-dessus, le Comité de gestion devra prendre, sur proposition du directeur, les mesures d'assainissement nécessaires. Ces mesures sont soumises au Conseil et à l'Assemblée générale des travailleurs.

ARTICLE 6. — Outre les documents comptables légaux, le directeur doit, aux fins faisant l'objet du présent décret, veiller, sous sa responsabilité, à l'établissement des documents sociaux suivants :

- Un programme annuel ou de campagne de production et de commercialisation ;
- Un compte d'exploitation et un bilan prévisionnel annuel ;
- Un programme d'investissements ;
- Un tableau des rémunérations de base et des primes attribuées à chaque poste.

ARTICLE 7. — Les comptes de fin d'exercice doivent comporter, outre le bilan, les comptes nécessaires à l'application des articles 1^{er}, 3 et 4 ci-dessus.

ARTICLE 8. — Le revenu annuel des exploitations et des entreprises d'autogestion est, selon le cas, soumis à l'impôt sur les bénéfices industriels ou commerciaux, ou sur les bénéfices de l'exploitation agricole, conformément à la législation relative aux coopératives.

Sont cependant considérées comme charges déductibles :

- Les prestations à la collectivité nationale énumérées à l'article 3 ci-dessus ;
- Les rémunérations de base et les primes de rendement des travailleurs permanents ;
- Les rémunérations des travailleurs non permanents, notamment les salaires et avantages servis à ces travailleurs, conformément aux lois sociales.

ARTICLE 9. — Le membre de l'Assemblée générale des travailleurs qui quitte l'entreprise ou l'exploitation d'autogestion pour quelque motif que ce soit, n'a aucun droit sur le fonds d'investissement, le fonds social, le fonds d'amortissement financier, les réserves et provisions de l'entreprise.

A moins qu'il n'ait été exclu pour faute grave, il participera « prorata temporis » à la répartition du revenu net.

ARTICLE 10. — Les ministres de la Justice, de l'Intérieur, de la Défense Nationale, des Finances, de l'Agriculture et de la Réforme Agraire, du Commerce, de l'Industrialisation et de l'Energie, du Travail et des Affaires Sociales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au « Journal Officiel » de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Fait à Alger, le 28 mars 1963.

Ahmed BEN BELLA.

ENTRE ETATS « SOCIALISTES »

Fidel Castro voulait bien être aidé par la Chine, mais il refuse de laisser les « techniciens » chinois noyauter son armée. D'où sa déclaration récente :

« Notre Etat révolutionnaire ne veut pas permettre qu'une influence s'exerce sur nos cadres militaires et administratifs par des actes qui constituent une trahison de la confiance, de l'amitié et de la fraternité que manifeste notre pays à l'égard des représentants de tout Etat socialiste (...)

« Les représentants chinois ont tenté d'obtenir un contact direct avec les officiers cubains et sont parvenus à plusieurs reprises à contacter des officiers pour tenter de s'attacher leur collaboration pour des missions de prosélytisme... »

LES FAITS DU MOIS

MARDI 1^{er} MARS. — Grève totale du Métro à Paris. Licenciement de 70 ouvriers de l'usine Bréguet à Paris 14^e.

Deux sondes russes atteignent la planète Vénus.

MERCREDI 2. — Les ouvriers de Port-de-Bouc s'opposent au transfert du bateau « Provence » à La Ciotat.

Gaston Defferre réclame la fusion rapide des partis de gauche.

A Tunis, Habib Achour, militant syndicaliste, est condamné à 6 mois de prison.

Au Ghana, tous les partis sont dissous et la Chine proteste contre les traitements infligés à ses ressortissants.

JEUDI 3. — Les fédérations F.O. et C.F.D.T. des fonctionnaires réclament la semaine de 40 heures en 5 jours.

« Le Populaire » et « Démocratie 66 » suspendent leur publication pendant un mois.

M. Vanden Boeynants est chargé de dénouer la crise ministérielle belge.

VENDREDI 4. — La C.G.T. et la C.F.D.T. décident de se rendre ensemble au siège du C.N.P.F.

Sékou Touré annonce l'envoi de troupes guinéennes au Ghana pour le libérer de ses traitres.

DIMANCHE 6. — En Autriche, le parti populiste obtient la majorité au parlement.

LUNDI 7. — Le général de Gaulle notifie au président Johnson sa décision de retirer la France de l'O.T.A.N.

Arrestation à La Havane, de deux anciens commandants de l'armée révolutionnaire.

Au Nigéria, 17 personnes, dont le chef du gouvernement sont arrêtés par la junte militaire.

Réunie à Addis-Abeba, l'O.U.A. réduit son budget de 60 %.

MARDI 8. — A Accra, l'U.R.S.S. et la Chine sont invitées à réduire le personnel de leurs ambassades.

MERCREDI 9. — Au Danemark, recul des socialistes aux élections municipales.

JEUDI 10. — Un arrêté ministériel interdit en France la presse de la Chine nationaliste et autorise l'« Unita », organe du P.C. italien.

A Djakarta, mise à sac du consulat de Chine.

VENDREDI 11. — A Barcelone, la police investit un couvent où 500 étudiants s'étaient réfugiés.

Le C.N.P.F. refuse le dialogue avec la C.G.T. et la C.F.D.T.

SAMEDI 12. — Au Chili, l'armée tire sur des mineurs en grève : 5 morts, 25 blessés.

MARDI 15. — Grèves de deux heures des métallos.

A Port-de-Bouc, deux tiers des ouvriers refusent d'aller travailler à La Ciotat.

M. Houphouët-Boigny annonce que la France l'aiderait en cas d'attaque de la Guinée.

JEUDI 17. — Grève de 40 heures des cheminots C.G.T. et C.F.D.T.

VENDREDI 18. — A Bonn, le Bundestag critique à nouveau la décision française sur l'O.T.A.N.

A l'O.N.U., le délégué de la Somalie réclame le retrait des Français de Djibouti.

SAMEDI 19. — Grève des mineurs du Nord.

A Berne, des membres du Front jurassien sont condamnés à 8 et 7 ans de réclusion.

Les étudiants de Bilbao décident de former un syndicat démocratique.

Formation du gouvernement belge sans les socialistes.

En Allemagne, les socialistes de l'Ouest engagent le dialogue avec les communistes de l'Est.

LUNDI 21. — Succès électoral des socialistes en Finlande.

A Moscou et Leningrad, 70 intellectuels signent un appel en faveur de Daniel et Siniavski.

MERCREDI 23. — Grève du gaz et de l'électricité.

A Léopoldville, le général Mobutu s'attribue le pouvoir législatif.

JEUDI 24. — Augmentation de 6,90 % des pensions de vieillesse.

VENDREDI 25. — Grève de 36 heures du personnel roulant de la S.N.C.F.

Contre les manifestations d'étudiants, fermeture d'écoles à Rabat, Casablanca et Meknès.

Le Ghana rompt ses relations avec l'Allemagne de l'Est.

SAMEDI 26. — Le P.C. japonais refuse d'envoyer une délégation au congrès de Moscou.

LUNDI 28. — L'Italie décide d'indemniser ses colons de Tunisie.

MARDI 29. — Grèves à Air France, à l'Assistance publique, aux Tabacs et dans les arsenaux.

Congrès du P.C. russe.

MERCREDI 30. — Le B.I.T. intervient à nouveau pour sauver de la mort des syndicalistes du Burundi.

Grève du personnel navigant d'Air France.

JEUDI 31. — Elections en Grande-Bretagne : les travaillistes obtiennent la majorité au parlement.

A Cholet, 8.000 travailleurs de la chaussure manifestent contre le chômage.

D'où vient l'argent ?

MOIS DE FEVRIER 1966

RECETTES	
Abonnements ordinaires	539,—
Abonnements de soutien	393,—
Souscription	932,—
Ventes au numéro	12,—
	19,—
Total des recettes	963,—
En caisse au 1 ^{er} février	2.265,49
	3.228,49
DEPENSES	
Impression, expédition, numéro janvier ..	1.694,37
Frais voyages	90,—
P. et T.	73,63
Total des dépenses	1.858,—
En caisse au 28 février 1966 :	
Espèces	167,85
C.C.P.	1.202,64
	1.370,49
	3.228,49

ABONNEMENTS DE SOUTIEN

Boissier (Loire), 25 ; Bouquet (Seine), 35 ; Heran (Aveyron), 28 ; Jagalle (Val de Marne) 30 ; Lacroust (Calvados), 50 ; Lancia (Jura), 40 ; Mme Marcadet (S.-O.), 40 ; Roessel (Seine), 35 ; Sorin (L.-A.), 30 ; Thiry (Ain), 50 ; Toesca (Seine), 30. — Total : 393 F.

SOUSCRIPTION

Buisson (Jura), 2 ; Duperray (Loire), 10. — Total : 12 F.

MOIS DE MARS 1966

RECETTES	
Abonnements ordinaires	505,40
Abonnements de soutien	310,—
Souscription	815,40
Ventes au numéro	46,—
Ventes librairie	68,—
Virement	9,95
	193,—
Total des recettes	1.132,35
En caisse au 1 ^{er} mars 1966	1.370,49
	2.502,84
DEPENSES	
Impression, expédition numéro de février ..	1.567,14
Bandes mars avril	80,—
P. et T.	110,52
Virement	193,—
Total des dépenses	1.950,66
En caisse au 31 mars 1966 :	
Espèces	45,65
C.C.P.	506,53
	552,18
	2.502,84

ABONNEMENTS DE SOUTIEN

Buren (S.-et-L.), 30 ; Centene (P.-O.), 30 ; Corneé (Finistère), 30 ; Fauclier (S.-et-M.), 50 ; Simon (Seine), 40 ; Thierens, 30 ; Vonau (Seine), 100. — Total : 310 F.

SOUSCRIPTION

Chéronq (Seine), 5 ; Delusme (Seine), 5 ; Duperray (Loire), 5 ; Langlois (Seine), 4 ; Lapland (Ch.-ray (Loire), 5 ; Langlois (Seine), 4 ; Laplaud (Ch.-5 ; Vedel (S.-O.), 5. — Total : 46 F.

Les Editions Syndicalistes

21, rue Jean-Robert - PARIS-XVIII^e

C.C.P. 21 764-88 PARIS — Tél. 607-02-06

Notre librairie vous offre actuellement les ouvrages suivants
aux prix indiqués (ajouter 10 pour cent pour frais d'envoi) :

BAKOUNINE :		R. LOUZON :	
La Liberté (choix de textes)	3.—	La Chine : ses trois millénaires d'histoire, ses cinquante ans de révolution	5.—
P. BESNARD :		J. MATTRON :	
Le Monde nouveau	3.—	Le syndicalisme révolutionnaire	6.—
C. BOURGIN et P. RIMBERT :		— Ravachol et les anarchistes	4.95
Le Socialisme	2.50	— Histoire du mouvement anarchiste en France	15.—
G. BOUTHOU :		— Dictionnaire biographique du mouve- ment ouvrier : Tome I, de A à C	48.—
La Surpopulation dans le monde	12.—	— Tome II, de D à L	57.—
P. BROCHON :		— Tome III, de M à Z	57.—
La chanson sociale de Béranger à Brassens	5.50	M. MARTINET :	
M. COLLINET :		Culture prolétarienne	8.—
Esprit du syndicalisme	6.60	P. MONATTE :	
J. CORNEC :		Trois scissions syndicales	7.20
Laïcité (illustré par J. Effel)	16.—	D. MOTHE :	
A. CUVILLIER :		Militant chez Renault	12.—
Un journal d'ouvrier : « L'Atelier » (1848)	5.—	G. NAVEL :	
J. DANOS et M. GIBELIN :		Travaux	4.50
Juin 36	6.—	— Parcours	7.50
M. DOMMANGET :		— Chacun son royaume	12.—
Histoire du 1er Mai	7.50	H. POULAILLE :	
L'Enseignement sous la Commune	8.20	Le Pain quotidien	6.—
Edouard Vaillant : Un grand socialiste ..	5.—	P.-J. PROUDHON :	
N. FAUCIER :		Justice et liberté	7.—
La Presse quotidienne : ceux qui l'inspi- rent, ceux qui la font	15.—	A. PRUDOMMEAU :	
SOL FERRER :		Spartacus et la Commune de Berlin (1918- 1919)	3.—
Francisco Ferrer : sa vie, son œuvre	6.—	M. RAGON :	
J. GUEHENNO :		Histoire de la littérature ouvrière	5.—
Caliban parle	4.—	L. RIERA, L. BOUYER, G. LEVAL :	
D. GUERIN :		Une expérience par 5.000 ouvriers. L'Hom- me dans l'Industrie. Ballobar : collec- tivité agraire en Espagne	3.—
L'Anarchisme	3.—	A. ROSMER :	
— Où va le peuple américain	6.—	Moscou sous Lénine	6.—
— Front populaire et révolution manquée	18.50	— Le mouvement ouvrier pendant la guerre, Tome I	25.—
R. HAGNAUER :		— Le mouvement ouvrier pendant la guerre, Tome II	30.—
Les joies et les fruits de la lecture	6.—	V. SERGE :	
— L'expression écrite et orale	9.45	Naissance de notre force	4.—
V. KRONSTADT :		TALES :	
Marxisme et dialectique	3.—	La Commune de 1871	8.—
M. LABI :		J. VALLES :	
La grande division des travailleurs	27.75	L'Enfant, le bachelier, l'insurgé	10.20
L. LECOIN :		S. WEILL :	
Le cours d'une vie	18.—	La condition ouvrière	4.80
M. LIME :		ZEMLIAK :	
Les belles journées (L'épopée de juin 1936)	5.—	U.R.S.S. : Etat-patron tout-puissant	8.—
— Métro : Place des Fêtes	9.—		
— Le Maire du palais	15.—		
LISSAGARAY :			
L'histoire de la Commune	32.—		
ROSA LUXEMBOURG :			
L'accumulation du capital	8.—		
— La Grève générale : Parti et syndicats	2.—		